



المندوبية السامية للتخطيط

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

MONOGRAPHIE 2
0
REGIONALE 0
8

DIRECTION REGIONALE

GHARB – CHRADA – BENI HSEN

SOMMAIRE

	PAGES
AVANT PROPOS.....	5
PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB-CHRARDA-BENI HSEN.....	6
CHAPITRE I: MILIEU NATUREL ET DEMOGRAPHIE.....	8
1 - Milieu naturel et découpage administratif.....	8
1.1- Milieu naturel.....	8
1.1.1- Le relief.....	8
1.1.2- Le Climat.....	9
1.2- Découpage administratif.....	10
2 - Démographie régionale.....	12
2.1- Population : croissance démographique soutenue.....	12
2.2- Kénitra : un pôle d'attraction.....	12
2.3- Une forte densité	13
2.4- L'urbanisation se poursuit	14
2.5- Caractéristiques démographiques.....	15
2.5.1- Equilibre entre hommes et femmes.....	15
2.5.2- Population régionale jeune.....	16
2.5.3- Nuptialité.....	16
2.5.4- Fécondité.....	18
2.5.5- Analphabétisme.....	18
2.6- Ménages.....	20
2.6.1- Evolution des ménages.....	20
2.6.2- Taille moyenne des ménages.....	20
2.7- Projections de la population.....	21
CHAPITRE II: CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	24
1- Marché du travail.....	24
1.1- Activité.....	24
1.1.1- Evolution de la population active.....	24
1.1.2- Taux d'activité.....	24
1.2- Chômage.....	26
1.2.1- Chômage par sexe et milieu.....	26
1.2.2- Chômage par âge et milieu.....	26
1.2.3- Chômage par qualification et milieu	27
1.3 - Emploi.....	27
2- Pauvreté régionale.....	28
2.1- Concepts et définitions.....	29
2.1.1- Pauvreté	29
2.1.2- Vulnérabilité.....	30
2.1.3- Inégalité	30
2.2- Indicateurs de la pauvreté au Maroc	30
2.2.1- Taux de pauvreté.....	30
2.2.2- Indice de sévérité.....	30
2.2.3- Taux de vulnérabilité	30

2.2.4- Indice communal de développement humain	30
2.2.5- Indice communal de développement social	30
2.3- Pauvreté régionale, provinciale et communale.....	31
2.3.1- Pauvreté régionale.....	31
2.3.2- Pauvreté provinciale.....	31
2.3.3- Pauvreté communale.....	32
3- Indice du coût de la vie (base 100 : 1989).....	35
3.1- ICV de la ville de Kénitra	36
3.2- ICV par ville	37
 CHAPITRE III: INFRASTRUCTURES DE BASE	 38
 1 -Transport	 38
1.1- Réseau routier	38
1.2- Réseau ferroviaire	39
1.3- Transport maritime.....	39
2- Energie et eau.....	41
2.1- Energie électrique.....	41
2.2- Eau.....	42
2.2.1- Barrages.....	42
2.2.2- Eau potable.....	43
3 - Habitat.....	43
3.1- Conditions d'habitat.....	43
3.1.1- Type de logements.....	43
3.1.2- Ancienneté des logements.....	44
3.1.3- Statut d'occupation du logement.....	44
3.1.4- Occupation des logements.....	44
3.1.5- Equipements de base des logements.....	44
3.1.6- Mode d'approvisionnement en eau	45
3.1.7- Mode d'éclairage.....	45
3.1.8- Mode d'évacuation des eaux usées:.....	46
3.2- Etat des lieux et programmes de l'Etat.....	46
3.2.1- Etat des lieux et projections.....	47
3.2.2- Etat de l'habitat insalubre dans la région.....	48
3.2.3- Réalisations en matière d'habitat.....	50
 CHAPITRE IV: SECTEURS SOCIAUX.....	 52
 1- Enseignement.....	 52
1.1- Enseignement préscolaire, fondamental et secondaire.....	53
1.1.1- Enseignement préscolaire.....	53
1.1.2- Enseignement primaire.....	54
1.1.3- Enseignement secondaire collégial.....	55
1.1.4- Enseignement secondaire qualifiant.....	57
1.1.5- Stratégie de l'A.R.E.F. 2008-2010 pour lutter contre les déperditions scolaires.....	59
1.2- Formation pédagogique.....	61
1.3- Enseignement supérieur universitaire	62
2- Santé et Prestations Sociales.....	62
2.1 - Infrastructure sanitaire et capacité litière.....	62
2.1.1- Infrastructure sanitaire.....	63
2.1.2- Capacité litière et mouvement des malades.....	63
2.2- Encadrement sanitaire.....	63
2.2.1- Encadrement médical.....	63
2.2.2- Encadrement paramédical.....	64

2.2.3- Consultations médicales et paramédicales.....	65
2.3 - Quelques aspects de l'activité de la santé publique.....	65
2.3.1- Programme national d'immunisation.....	65
2.3.2- Programme national de lutte contre la malnutrition	66
2.3.3- Programme national de surveillance de la grossesse et de l'accouchement	67
2.3.4- Programme national de la planification familiale.....	67
3- Jeunesse et Sports	68
3.1- Infrastructure sportive régionale.....	68
3.2- Etablissements socio-culturels.....	69
 CHAPITRE V: SECTEURS PRODUCTIFS	 71
 1- Agriculture	 71
1.1- Principaux acteurs économiques dans le domaine agricole.....	71
1.2- Structures foncières.....	71
1.3- Principales productions agricoles de la région.....	72
1.3.1- Céréales.....	72
1.3.2- Légumineuses.....	72
1.3.3- Cultures industrielles.....	72
1.3.4- Cultures oléagineuses.....	72
1.4- Production animale	73
2- Forêts	74
3- Pêche Maritime	75
3.1- Flotte de pêche.....	75
3.2- Pêche côtière et artisanale.....	76
4- Artisanat	78
5- Industrie de transformation	79
5.1- Atouts et potentialités économiques.....	79
5.2- Importance de l'industrie régionale.....	79
5.3- Industrie agroalimentaire dans la région.....	80
5.3.1- Mâasras industrielles selon les provinces.....	80
5.3.2- Industrie laitière.....	80
5.3.3- Production de sucre.....	81

AVANT PROPOS

Depuis sa création en 1971, la région au Maroc n'a pas cessé de voir son rôle de moteur de développement économique et social se développer.

Son statut a été, en effet, revu à différentes reprises au cours de son histoire. Après la révision de 1984, le projet de la refonte du statut de la région a été concrétisé en 1997, par la promotion de celle-ci au rang de collectivité locale, et ce dans le but de doter le Maroc d'un tissu complet d'institutions démocratiques s'occupant de la chose locale. La région devrait jouer ainsi le rôle d'intermédiaire entre l'administration centrale et la commune, pour prendre en charge les problèmes d'aménagement du territoire et de développement qui dépassent les compétences territoriales des communes, et pour renforcer également le processus de décentralisation.

D'ailleurs, l'approche de proximité est considérée comme étant la plus adéquate dans le traitement de certaines questions vitales telles que le chômage, la pauvreté, ou plus généralement les questions afférentes au développement économique et social.

Cependant, la région doit disposer de ressources financières conséquentes et d'un encadrement humain adéquat pour être à la hauteur des prérogatives qui lui sont assignées par le législateur. Ceci, bien entendu, en parfaite complicité avec les autres acteurs de la chose locale, à savoir, les services publics, les élus, la société civile et le secteur privé.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen possède toutes les conditions pour être une région fonctionnelle et jouer pleinement son rôle de moteur de développement.

Le présent document, réalisé par la direction régionale du Haut Commissariat au Plan à Kenitra, se propose d'être un outil de travail pertinent, à même de servir de guide pour les différents utilisateurs et décideurs dans les différents domaines de la vie économique et sociale.

PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB- CHRARDA- BENI HSSEN (GCBH)

Située au Nord-Ouest du pays, la région du GCBH s'étend sur une superficie de 8805 km², soit près de 1,23% de la superficie du Maroc.

Elle est limitée au Nord par la région de Tanger –Tétouan, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par les deux régions de Taza Al Hoceima-Taounate et de Fès-Boulemane, et au Sud par les régions de Meknès-Tafilalte et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Sa population est estimée à 1 859 540 habitants, en 2004, (6,2% de la population nationale) et se répartie sur les deux provinces de la région (Kenitra et Sidi Kacem) à hauteur de 62,8% pour la première contre 37,2% pour la seconde. Celles-ci comprennent 11 municipalités et 61 communes rurales.

La région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Les ressources hydriques de la région sont très importantes et diversifiées. On trouve d'une part les eaux souterraines qui sont constituées de deux nappes : la nappe de Maâmora et une nappe profonde qui circule dans les formations quaternaires de la plaine. Les deux nappes réunies ont une capacité de 260 millions mètres cubes. D'autre part, il y a les ressources superficielles qui proviennent du Sebou et de ses affluents (Ouergha, Beht et Rdom) qui drainent un bassin versant (bassin du Sebou) large de 40 000 km² et où la moyenne des précipitations atteint 450 mm. L'apport annuel en eau superficielle est estimé à 5600 millions de mètres cubes.

Aussi, la région dispose de richesses forestières importantes s'étalant sur une superficie de 125 000 ha. Les forêts naturelles en constituent 28,9%.

A ce niveau, on dénombre des réserves naturelles et biologiques importantes comme le lac de Sidi Boughaba, la Maâmora et la Merja Zerka.

Sur le plan humain, la région est caractérisée par une population jeune (32,4% de la population est âgée de moins de 15 ans). Celle-ci constituera, à moyen terme, la population active potentielle.

En termes d'évolution, le taux d'accroissement démographique annuel a connu une baisse en passant de 2,3% à 1,4% respectivement durant les périodes (1982-1994) et (1994-2004), contre 2,06% et 1,4 % au niveau national.

La densité régionale de la population est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. En 2004, elle a atteint 246 hab/km² contre 42 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale.

Il est à signaler que la région du GCBH s'urbanise de plus en plus. Le taux d'urbanisation a été de 33,6% en 1982, puis de 38,4% en 1994 et a atteint 42% en 2004.

Sur le plan économique, la région dispose de potentialités diversifiées qui peuvent être mobilisées pour un développement durable.

Au niveau agricole, le secteur jouit d'une gamme variée de sols à haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des

grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

L'industrie, quoique peu développée, bénéficie d'atouts importants pouvant aider au développement du secteur, notamment celui de l'industrie de transformation. Parmi ces atouts, l'existence d'une infrastructure variée (port, zones industrielles,..) renforcée par une desserte ferroviaire à double voie et un réseau routier très dense. S'ajouter à cela, une gamme très variée de produits agricoles qui servent de matières premières pour les unités de l'agro-industrie.

L'artisanat est également un secteur prometteur, comme l'on peut constater à travers sa contribution active à l'économie locale et nationale.

Enfin, le secteur touristique possède toutes les caractéristiques qui peuvent faire de la région, un pôle d'attraction pour les touristes. Une côte de 140km sur l'atlantique, des forêts immenses pour la chasse et les promenades, des sites touristiques (Kasbah, Thamocida...), une production artisanale diversifiée; en plus, la position stratégique dont jouit la région.

CHAPITRE I: MILIEU NATUREL ET DEMOGRAPHIE

1 – Milieu naturel et découpage administratif

La région du Gharb Chrarda Bni Hssen, située au Nord Ouest du Maroc, s'étend sur une superficie de 8805km² (Kénitra : 4745 km² et Sidi Kacem : 4060 km²), soit 1,2% de la superficie nationale. Elle est limitée par :

- la région de Tanger-Tétouan au Nord;
- l'Océan atlantique à l'Ouest;
- les régions de Taza-Al Hoceima-Taounat et Fes-Boulmane à l'Est ;
- les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Meknès Tafilalt au Sud.

1.1- Milieu naturel

1.1.1- Le relief

Le relief de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen est caractérisé par une diversité remarquable. En effet, la région dispose d'une immense et riche plaine centrale, limitée au Nord par le Pré Rif, à l'Ouest par le littoral, se séparant par un cordon dunaire, et au Sud par la forêt de Maâmora.

- Les aires Pré-rifaines

La partie Nord de cette zone est montagneuse avec des collines aux pentes élevées.

- La plaine du Gharb : une plaine aux sols riches et variés



Vue générale de la plaine du Gharb

Cette plaine s'étend sur une superficie de 4 200 Km², entre la province de Kénitra et celle de Sidi Kacem. Elle correspond à une étendue de très faible pente, avec des altitudes qui atteignent en moyenne 60 m au niveau du cordon des dunes les séparant de l'Océan.

La plaine du Gharb est composée d'une gamme variée de sols, qu'on peut regrouper en quatre ensembles à vocation agronomique variée :

- Les Merjas : couvrent 15% de la superficie de la plaine, leurs sols sont très hydro morphes. Ces zones sont très aptes à la riziculture et aux cultures fourragères.
- La plaine proprement dite, couvre 40% de la superficie. Elle est couverte de sols noirs (Tirs) utilisés par plusieurs cultures notamment la céréaliculture et le maraîchage.

Dans la zone côtière, les sols devenant plus sableux, permettent des cultures sous abris (bananiers, fraisiers...) et la culture d'arachide.

- Les zones des levées alluviales (30%) se caractérisent par des sols moins argileux essentiellement le Dehs. Ils sont très favorables aux cultures industrielles (canne à sucre, betteraves, tournesol...)
- Le Zrar (15%) est couvert de sols rouges très riches.

- La Maâmora

La forêt de Maâmora s'étend sur une superficie de 3 338 Km², domaine du chêne liège. Ce plateau qui coïncide avec la route Rabat-Khémissset, forme avec le Gharb un seul système hydrogéologique, sauf que le substratum imperméable de la Maâmora est moins profond que celui du Gharb.

1.1.2- Le Climat

La Région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen bénéficie d'un climat méditerranéen, caractérisé par l'alternance d'une saison humide d'Octobre à Avril où la moyenne des températures atteint 14°C et une saison sèche et chaude de Mai à Septembre où la moyenne des températures atteint 24°C.

Tableau n°1: Températures (en °C) moyennes mensuelles, Année 2007

Provinces	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. Ann.
Kénitra	11,58	13,68	14,06	16,55	19,54	21,41	23,75	23,76	22,73	20,55	15,98	12,48	18,00
S. Kacem	8,43	12,45	15,56	16,09	20,30	23,20	30,68	28,66	20,90	19,28	14,98	13,55	18,67

Source : ORMVAG (Kénitra)

Quant au climat sur le littoral, il se caractérise par une fréquence élevée des jours de brouillard, surtout sur la côte et le long de l'Oued Sebou.

L'ouverture de la région sur l'océan atlantique lui vaut des précipitations abondantes qui se situent autour d'une moyenne de 450 mm par an par station au cours des dernières années. La pluviométrie au niveau du Gharb est relativement élevée par rapport aux autres plaines agricoles du Maroc. Elle est concentrée entre le 15 Octobre et le 15 Avril à raison de 90%.

Tableau n°2: Précipitations mensuelles (mm), Année 2007

Provinces	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Tot. Ann.
Kénitra	41,20	39,80	54,10	42,90	18,00	0	0	0,00	1,40	36,30	80,70	39,20	353,6
S. Kacem	46,30	40,20	52,90	67,20	20,50	0	0	0,40	2,90	36,60	90,50	25,60	383,1

Source : ORMVAG (Kénitra)

1.2 - Découpage administratif

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen, Créée en vertu du Dahir n° 1.97.84 du 23 Dou Al Ki'da 1417, 2 Avril 1997, relatif aux régions, englobe 8 cercles, 12 municipalités et 61 communes rurales.

Suite à la nouvelle charte communale de 2002, Ce découpage a connu un faible changement au niveau des communes urbaines. Ainsi, la région se compose actuellement de 11 communes urbaines et 61 communes rurales, répartis sur deux provinces: Kénitra et Sidi Kacem.

La répartition des unités administratives de la région est comme suit :

Tableau n°3: Organisation administrative de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen

Provinces	Cercles	Communes		
		Urbaines	Rurales	Ensemble
Kénitra	4	5	27	32
Sidi Kacem	4	6	34	40
Région	8	11	61	72
Maroc	162	199	1298	1497
Région/Maroc (%)	5	5,5	4,7	4,8

Source : Direction de la Statistique, Annuaire Statistique du Maroc 2007

Découpage administratif de la Région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen



2 – Démographie régionale

2.1- Population : croissance démographique soutenue

Au premier septembre 2004, la population de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen est recensée à 1 859 540 habitants, soit 234 458 personnes de plus qu'au dernier recensement. 66% de ce surplus démographique est enregistré par la population citadine. La province de Kénitra a contribué à elle seule à 80% de cette croissance démographique.

La part de la population régionale dans celle nationale est restée quasiment stable durant la période 1994-2004, aussi bien pour l'ensemble que pour les deux milieux séparés.

Tableau n°4: Evolution de la population légale de la région selon le milieu de résidence et les provinces (1994-2004)

	Milieu	Kénitra	S/Kacem	Région (1)	Maroc (2)	(1)/(2) (%)
RGPH 1994	Urbain	448 785	175 360	624 145	13 415 659	4,6
	Rural	530 425	470 512	1 000 937	12 658 058	7,9
	Ensemble	979 210	645 872	1 625 082	26 073 717	6,2
RGPH 2004	Urbain	572 700	208 271	780 971	16 463 634	4,7
	Rural	594 601	483 968	1 078 569	13 428 074	8,0
	Ensemble	1 167 301	692 239	1 859 540	29 891 708	6,2

Source : RGPH 1994 et 2004

En terme d'évolution, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a enregistré un taux d'accroissement démographique annuel de l'ordre de 1,4% durant la période intercensitaire (1994-2004), contre 2,3% en (1982-1994). La raison de cette baisse réside essentiellement dans le recul du niveau de fécondité générale.

Le taux le plus important a été enregistré dans la province de Kénitra (1,8 %) dépassant ainsi le taux national de 0,4 point.

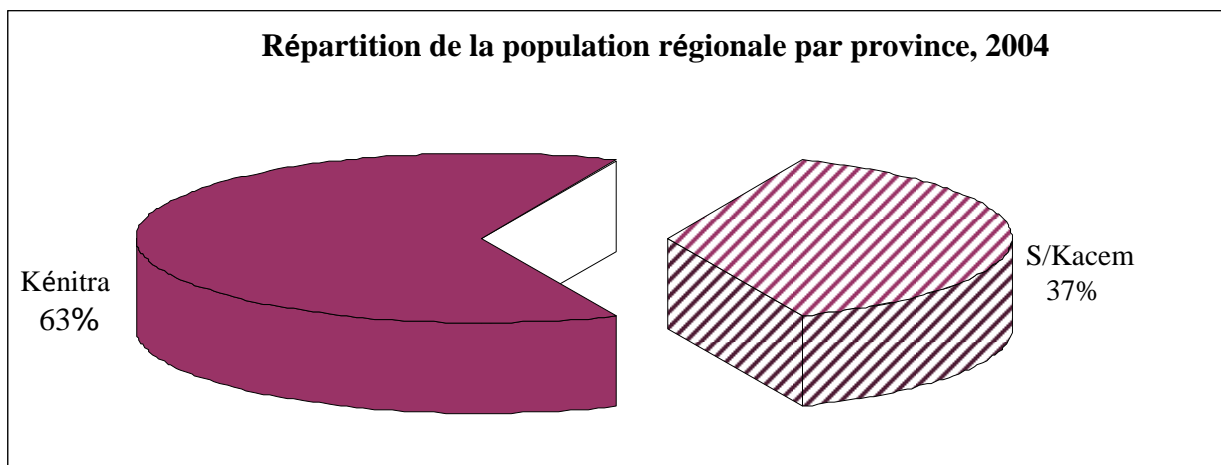
Tableau n°5: Taux d'accroissement annuels moyens (%) de la population de la région par milieu de résidence

	1982-1994			1994-2004		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	3,6	1,9	2,60	2,5	1,1	1,8
Sidi Kacem	3,3	1,5	1,90	1,7	0,3	0,7
Région	3,5	1,7	2,30	2,3	0,7	1,4
Maroc	3,6	0,7	2,06	2,1	0,6	1,4

Source : RGPH 1982, 1994 et 2004.

2.2- Kénitra : un pôle d'attraction

La répartition de la population régionale par province montre une concentration importante au niveau de la province de Kénitra avec 62,7 % en 2004 au détriment de la province de Sidi Kacem qui abrite le reste (37,3%).



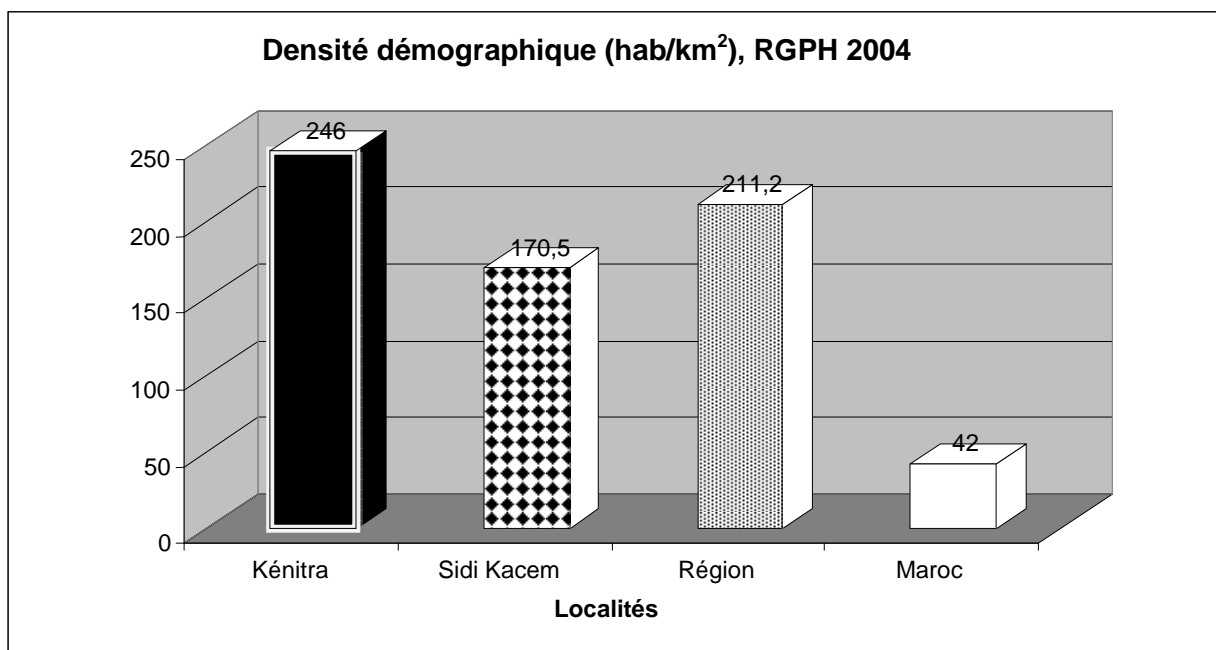
Ce peuplement remarquable de la province de Kénitra se confirme aussi en constatant son poids démographique dans la population totale du Maroc. En effet, elle se classe au 2^{ème} rang parmi les douze provinces et préfectures les plus peuplées du Royaume avec 3,9% en 2004 derrière la wilaya de Casablanca (9,8%).

2.3- Une forte densité

La région du G.C.B.H s'étend sur une superficie globale de 8805 km², soit 1,23% de celle du Royaume, et abrite 6,2% de la population nationale.

De ce fait, la densité régionale est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. Elle a atteint, en 2004, 211,2 hab/km² contre 42 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale. Le même constat est observé au niveau rural.

Les communes les plus peuplées sont celles situées à la périphérie des villes, sur les côtes atlantiques, ainsi que les communes qui disposent de terres riches et irriguées où la densité dépasse 200 habitants par km².



2.4- L'urbanisation se poursuit

L'urbanisation est un phénomène qui a marqué la période intercensitaire (1994-2004), et la région d'El Gharb n'a pas fait l'exception. En effet, la population urbaine régionale a été multipliée par 1,25 durant cette période contre 1,07 pour la population rurale. Elle est passée de 624 145 à 780 971 habitants, soit un taux d'urbanisation de l'ordre de 42% en 2004 contre 38,4% en 1994.

Ce taux d'urbanisation qui a connu une augmentation de 3,6 points entre les 2 recensements, cache des disparités notables entre les deux provinces de la région : 49,1 % au niveau de la province de Kénitra contre 30,1 % seulement au niveau de la province de Sidi Kacem.

Cette urbanisation régionale croissante dont les composantes sont l'exode rural, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain ainsi que l'extension des limites urbaines des localités existantes, reste en dessous du niveau d'urbanisation de l'ensemble du pays (55,1%).

Tableau n°6: Taux d'urbanisation (en %) par province

	1982	1994	2004
Kénitra	41,1	45,8	49,1
Sidi Kacem	23,0	27,1	30,1
Région	33,5	38,4	42,0
Maroc	42,7	51,4	55,1

Source : RGPH 1982, 1994, 2004.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen regroupe 4,7% de la population urbaine du Maroc. Son armature urbaine est composée, selon la nouvelle charte communale de 2002, de 11 municipalités et 8 autres centres urbains.

La population des municipalités et celle des centres urbains n'ont pas connu le même rythme de croissance entre 1994 et 2004. A l'exception de la municipalité de Mehdia et de Jorf El melha, les autres municipalités ont enregistré des T.A.M.A moins important que ceux enregistrés dans les centres urbains.

A noter que le T.A.M.A. le plus élevé est enregistré au centre urbain de Moulay Bouselham avec 20,8% entre 1994 et 2004.

Tableau n°7: Répartition de la population légale des municipalités et centres urbains classés selon la taille en 2004

Taille des villes	Province	Municipalité ou centre urbain	1994	2004	Poids en 2004 (%)	T.A.M.A (en %)
Plus de 100000 hab	Kénitra	Kénitra(M)	292 627	359 142	46	2,06
De 50000 à 100000 hab	Kénitra	Sidi Slimane(M)	69 645	78 060	10	1,1
	S/Kacem	Sidi Kacem(M)	67 622	74 062	9,5	0,9
	S/Kacem	Ouezzane(M)	52 168	57 972	7,4	1,1
De 20000 à 50000 hab	Kénitra	S/A/Gharb(M)	37 216	42 392	5,5	1,5
	Kénitra	S/Y/Gharb(M)	29 965	31 705	4,1	0,6
	S/Kacem	M. Belksiri(M)	23 876	27 630	3,5	1,5
	S/Kacem	Jorf Melha(M)	10 187	20 581	2,6	7,3
De 10000 à 20000 hab	Kénitra	Sidi Taibi	-	19 979	2,6	-
	Kénitra	Lalla Mimouna	8 800	12 994	1,7	4,0
	Kénitra	Mehdia(M)	5 905	16 262	2,1	10,7
Moins de 10000 hab	S/Kacem	Khnicet	6 031	7 936	1,0	2,8
	S/Kacem	Dar Gheddari(M)	5 403	6 011	0,8	1,1
	S/Kacem	Zirara	4 519	6 707	0,9	4,0
	S/Kacem	Had Kourt(M)	4 296	5 051	0,6	1,6
	Kénitra	S/A/Tazi	2 205	3 140	0,4	3,6
	Kénitra	Arbaoua	1 567	2 333	0,3	4,1
	S/Kacem	Ain Dorij	1 258	2 321	0,3	6,3
	Kénitra	M.Bousselham	855	5 693	0,7	20,8
Total			624 145	780 971	100	2,3

Source : RGPH 1994 et 2004

Après classement des agglomérations urbaines (municipalités et centres) selon leur taille, on constate que la ville de Kenitra compte en 2004 plus de 350 000 habitants ce qui représente 46% de la population urbaine régionale, quant aux villes moyennes, abritant entre 20 000 et 100 000 habitants, elles regroupent 42,7% de l'ensemble des citoyens régionaux.

On relève également qu'au niveau de la région, le nombre de municipalités et de centres urbains a connu une augmentation en passant de 12 à 19 entre 1982 et 2004. Cette évolution est due particulièrement à la promotion de petits centres ruraux au statut urbain, ce qui signifie le glissement d'une part importante de la population rurale vers le milieu urbain.

2.5- Caractéristiques démographiques

2.5.1- Equilibre entre hommes et femmes

Le rapport de masculinité est un indicateur qui permet de mesurer l'importance des effectifs des hommes par rapport à celui des femmes. Il est déterminé par le nombre d'hommes pour cent femmes.

Ce rapport, calculé au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen traduit un quasi équilibre entre les deux sexes, soit 99,6 hommes pour 100 femmes selon le RGPH 2004.

Selon le milieu de résidence, on constate un léger déficit d'hommes en milieu urbain et une légère prédominance en milieu rural, soit respectivement 96,4 et 102 hommes pour 100 femmes.

2.5.2- Population régionale jeune

Malgré la baisse de la population des moins de 15 ans, constatée lors du recensement 2004, la population régionale demeure jeune. En effet, la part de cette catégorie est passée de 40% en 1994 à 32,4% en 2004. Cette baisse de plus de 7 points est due essentiellement au recul du niveau de fécondité.

Par milieu de résidence, la population rurale est plus jeune que celle de l'urbain, avec respectivement 34,9% et 29,2% en 2004. Selon les provinces, le pourcentage des jeunes dans les provinces de Kenitra et Sidi Kacem est similaire à celui de la région, soit 32,4%.

Quant aux personnes âgées de 15 à 59 ans, on constate que leur part continue à croître à un rythme important tant dans le milieu urbain que dans le milieu rural, en passant de 54,1% en 1994 à 60,3% en 2004.

Le même constat, mais à un degré moindre, est enregistré au niveau des personnes âgées de 60 ans et plus.

Une comparaison interprovinciale montre une légère différence en terme de taux de vieillissement pour la population de Sidi Kacem par rapport à celle de Kénitra.

Tableau n°8: Structure (%) de la population par grand groupe d'âges, province et milieu de résidence

Groupes d'âges	Kénitra			Sidi Kacem			Région		
	urbain	rural	total	urbain	rural	total	urbain	rural	total
Moins de 15ans	29,0	35,7	32,4	29,4	33,8	32,4	29,2	34,9	32,4
15 – 59 ans	63,5	58,1	60,8	62,6	58,2	59,6	63,2	58,1	60,3
60 ans et +	7,5	6,2	6,8	8,0	8,0	8,0	7,6	7,0	7,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004.

2.5.3- Nuptialité

La répartition des personnes âgées de 15 ans et plus selon l'état matrimonial laisse apparaître une prédominance du statut des mariés, avec 52,7% chez les hommes et 53,8% chez les femmes en 2004.

Quant au phénomène de célibat, les hommes sont plus touchés que les femmes, avec respectivement 45,7% et 33,3% en 2004. Tandis que le statut de divorcés est largement important chez les femmes que chez les hommes.

Tableau n°9: Répartition (en %) de la population régionale âgée de 15 ans et plus selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial.

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
Milieu Urbain					
Masculin	45,9	52,3	1,0	0,8	100
Féminin	34,1	51,5	4,1	10,3	100
Milieu Rural					
Masculin	45,6	52,9	0,6	0,8	100
Féminin	32,7	55,7	2,6	9,0	100
Total Région					
Masculin	45,7	52,7	0,8	0,8	100
Féminin	33,3	53,8	3,3	9,6	100

Source: RGPH 2004

Le célibat définitif, mesuré par la proportion des célibataires à l'âge de 55 ans, a tendance à augmenter et touche l'urbain plus que le rural. Par sexe, cette proportion était plus élevée en 1994 chez les hommes que chez les femmes, tandis qu'en 2004, on relève que l'intensité de ce phénomène est presque pareille chez les deux sexes.

Tableau n°10 : Evolution du taux du célibat (%) définitif à l'âge de 55 ans par sexe et milieu de résidence de la région

	RGPH 1994			RGPH 2004		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	2,4	1,1	1,6	3,3	1,3	2,3
Féminin	0,6	0,5	0,5	3,3	1,2	2,2

Source : RGPH 1994 et 2004.

Age moyen au 1^{er} mariage

Entre les deux recensements 1994 et 2004, l'âge moyen au 1^{er} mariage a sensiblement augmenté au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, en passant de 28,8 à 30,2 ans pour les hommes et de 24,5 à 25,6 ans pour les femmes, soit une augmentation de 1,4 an et 1,1 an respectivement.

Tableau n°11: Age moyen au 1^{er} mariage par sexe, milieu de résidence et par province

Provinces	Urbain		Rural		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
RGPH 1994						
Kénitra	30,9	26,3	26,6	22,4	28,8	24,5
S/Kacem	31,1	25,9	27,6	23,4	28,8	24,2
Région	31,0	26,1	27,2	22,9	28,8	24,5
RGPH 2004						
Kénitra	32,0	26,6	28,5	24,2	30,2	25,4
S/Kacem	31,9	26,2	29,3	25,3	29,9	25,6
Région	31,9	26,4	28,8	24,6	30,2	25,6

Source : RGPH 1994 et 2004

La comparaison des données des deux milieux de résidence révèle que l'âge moyen au 1^{er} mariage en milieu urbain est supérieur, pour les deux sexes, à celui du milieu rural. En effet, il s'élevait en 2004 à 31,9 ans pour les citadins et 26,4 ans pour les citadines contre respectivement 28,8 et 24,6 ans en milieu rural.

Pour les deux milieux de résidence, il est à signaler que les femmes ont tendance à se marier plus tôt que les hommes.

2.5.4- Fécondité

Au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, l'indice synthétique de fécondité (ISF), qui mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme à l'issue de sa vie féconde dans les conditions actuelles de fécondité, a connu une baisse appréciable pendant la période intercensitaire, en passant de 3,6 à 2,7 enfants par femme. Cet indice régional est relativement supérieur à celui constaté au niveau national (2,5) en 2004.

Toutefois, la baisse de la fécondité a marqué beaucoup plus le milieu rural que le milieu urbain, puisque l'indice synthétique de fécondité a passé respectivement de 4,4 à 3,1 (-1,3 enfants) dans le premier milieu et de 2,6 à 2,1 (-0,5 enfants) dans le deuxième.

L'indice synthétique de fécondité régional cache des disparités importantes. Les résultats du recensement révèlent un niveau de fécondité plus élevé chez les femmes rurales que chez les citadines.

Cet écart entre milieux urbain et rural, est le résultat de plusieurs facteurs dont notamment le niveau d'instruction. En effet, lorsque l'instruction se prolonge au delà de l'enseignement primaire constitue un facteur de baisse de fécondité. Ce facteur agit sur la fécondité à travers ces déterminants notamment: l'âge au 1^{er} mariage et le recours à la contraception.

Par tranche d'âge, l'ISF atteint son maximum à la tranche 25-29 ans. Cet indice reste toutefois relativement élevé jusqu'à l'âge de 39 ans. Par ailleurs, dans toutes les tranches d'âge, les femmes rurales restent plus fécondes que les femmes citadines.

Tableau n°12: Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence et par province

Provinces	RGPH 1994			RGPH 2004		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	2,5	4,3	3,3	2,1	3,2	2,6
S/Kacem	3,1	4,5	4,1	2,1	3,0	2,7
Région	2,6	4,4	3,6	2,1	3,1	2,7
Maroc	2,6	4,2	3,3	2,1	3,1	2,5

Source : RGPH 1994 et 2004.

2.5.5 - Analphabétisme

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, le taux d'analphabétisme a atteint 47,8% chez la population âgée de 10 ans et plus dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, contre 43,0% au niveau national. Ce taux a connu une amélioration notable durant la période intercensitaire, grâce aux efforts louables fournis par le Gouvernement et la société civile à travers les programmes d'alphabétisation.

Par milieu de résidence, on constate des disparités notoires entre les milieux urbain et rural. En effet, 30,1 % des citadins sont analphabètes contre 61% pour les ruraux.

Par sexe, les inégalités persistent toujours avec 60,6% chez les femmes, un taux qui dépasse de loin celui des hommes (34,8%).

En conclusion, on note que l'analphabétisme est élevé dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, il l'est davantage chez les femmes et plus particulièrement chez celles résidant en milieu rural, d'où la nécessité d'intensifier les efforts en matière de lutte contre l'analphabétisme dans les campagnes.

Tableau n°13: Evolution du taux d'analphabétisme (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Région	
	1994	2004	1994	2004	1994	2004
Région	35,8	30,1	73,3	61,0	58,0	47,8
Féminin	48,0	40,7	88,4	76,0	71,7	60,6
Masculin	23,2	19,0	58,3	46,3	44,2	34,8
Maroc	37,0	29,4	75,0	60,5	55,0	43,0

Source : RGPH 1994 et 2004

Par âge, le taux d'analphabétisme s'accroît au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge. En effet, c'est la population âgée de 60 ans et plus qui est la plus touchée par ce phénomène, avec 84,7% des analphabètes.

Pour la population en âge d'activité (15-59 ans), on constate que presque la moitié de ce groupe d'âge sont des analphabètes, tandis qu'on enregistre un taux de 19,6%, dans le groupe de personnes ayant moins de 15 ans.

Tableau n°14: Taux d'analphabétisme (%) chez la population âgée de 10 ans et plus selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence

	<15 ans	15 – 59 ans	60 ans et +
Urbain	4,8	28,7	76,4
Rural	28,4	64,4	91,2
Région	19,6	48,8	84,7

Source : RGPH 2004.

Par ailleurs, la répartition de l'analphabétisme selon la situation dans la profession montre que les salariés sont les plus alphabétisés avec seulement un taux d'analphabétisme de 37,4%. Viennent en deuxième position, les employeurs avec un taux de 43,4%, tandis que les indépendants et les autres actifs, sont les plus marqués par ce phénomène avec des taux d'analphabétisme respectifs de 52,4% et 57%. De même la population inactive est à moitié analphabète (48,6%).

Tableau n°15: Taux d'analphabétisme (%) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence

	Salariés	Indépendants	Employeurs	Autres Actifs	Inactifs	Total
Urbain	21,6	31,7	20,6	19,5	33,3	30,1
Rural	56,5	64,5	63,3	60,1	61,7	61,0
Région	37,4	52,4	43,4	57,0	48,6	47,8

Source : RGPH 2004.

2.6- Ménages

2.6.1- Evolution des ménages

Malgré la hausse de l'effectif des ménages entre les 2 recensements, sa part est restée constante avec 5,7% dans l'ensemble des ménages marocains.

Par milieu de résidence, le nombre de ménages s'est accru à des rythmes différents d'un milieu à l'autre. L'évolution dans le milieu urbain est presque le double de celle enregistrée dans le milieu rural. Ceci est dû, entre autre, à une urbanisation accentuée.

Tableau n°16: Evolution des ménages de la région par milieu de résidence et par province

Provinces	1994			2004		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	82 379	72 784	155 163	116 198	87 761	203 959
S/Kacem	32 929	70 676	103 605	42 549	78 948	121 497
Région	115 308	143 460	258 768	158 747	166 709	325 456
Maroc	2 522 488	1 921 783	4 444 271	3 439 755	2 225 509	5 665 264
R/M (%)	4,5	7,4	5,8	4,6	7,5	5,7

Source : RGPH 1994 et 2004

Au niveau provincial, la croissance n'est pas identique d'une province à l'autre, entraînant ainsi un changement du poids des provinces de la région.

En effet, le poids de la province de Kénitra au sein de la région a augmenté de 3 points entre 1994 et 2004, en passant de 60% à 63%, tandis que celui de la province de Sidi Kacem a baissé de 3 points durant la même période.

2.6.2- Taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages ou nombre moyen de personnes par ménage a connu une baisse en passant de 6,3 à 5,7 personnes par ménage durant la période (1994-2004).

Cette tendance baissière, enregistrée tant au niveau national qu'au régional, est essentiellement le résultat de la baisse de fécondité et de recul du nombre de familles étendues.

Tableau n°17: Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par province

Provinces	1994			2004		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	5,4	7,2	6,2	5,0	6,7	5,7
S/Kacem	5,3	6,7	6,2	4,9	6,1	5,7
Région	5,4	7,0	6,3	5,0	6,4	5,7
Maroc	5,3	6,5	5,8	4,7	6,0	5,3

Source : RGPH 1994 et 2004.

2.7- Projections de la population

Selon les projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographique (CERED), la population régionale passera de 1 859 540 habitants en 2004 à environ 2 039 000 habitants en 2015, soit une croissance démographique globale de 179 460 personnes en l'espace de 11 ans.

La population augmenterait sur toute la période mais à un rythme de moins en moins rapide. En effet, malgré la hausse des effectifs de la population régionale et provinciale d'ici 2015, la croissance moyenne annuelle n'est que de 0,84% contre 1,04% au niveau national.

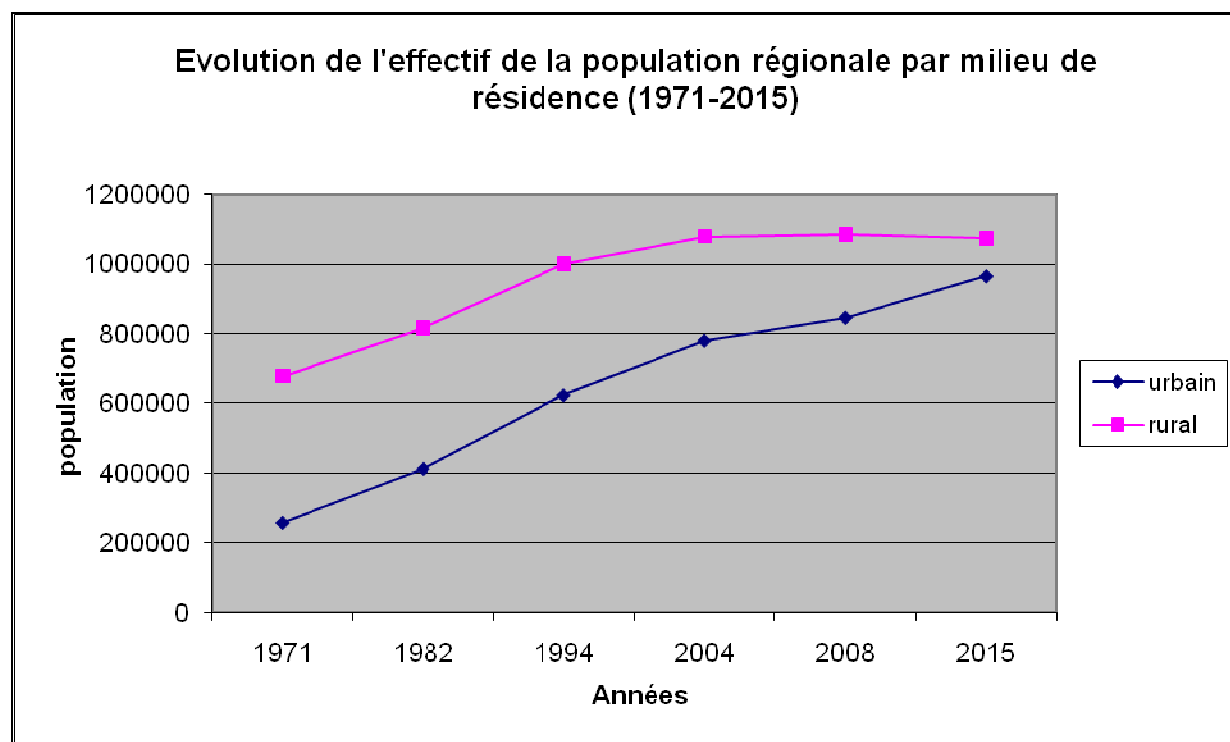


Tableau n°18: Evolution de la population de la région selon les provinces et milieu de résidence (2004-2015)

(En milliers)

	2004	2008	2010	2012	2015	T.A.A.M.(%) (2004-2015)
Milieu urbain						
Kénitra	573	627	655	685	730	2,22
Sidi Kacem	208	220	226	230	236	1,15
Région	781	847	881	915	966	1,95
Maroc	16 464	17 731	18 388	19 051	20 043	1,80
R/M (%)	4,7	4,77	4,78	4,8	4,8	-
Milieu rural						
Kénitra	595	604	609	609	604	0,13
Sidi Kacem	484	480	478	475	469	-0,28
Région	1 079	1 084	1087	1 084	1 073	-0,04
Maroc	13 428	13 447	13 463	13 470	13 460	0,02
R/M (%)	8,00	8,06	8,07	8,04	7,90	-
Ensemble						
Kénitra	1 168	1 231	1 264	1 293	1 334	1,22
Sidi Kacem	692	700	703	705	705	0,17
Région	1 860	1 931	1 968	1 999	2 039	0,84
Maroc	29 892	31 178	31 851	32 521	33 503	1,04
R/M (%)	6,20	6,19	6,17	6,14	6,08	-

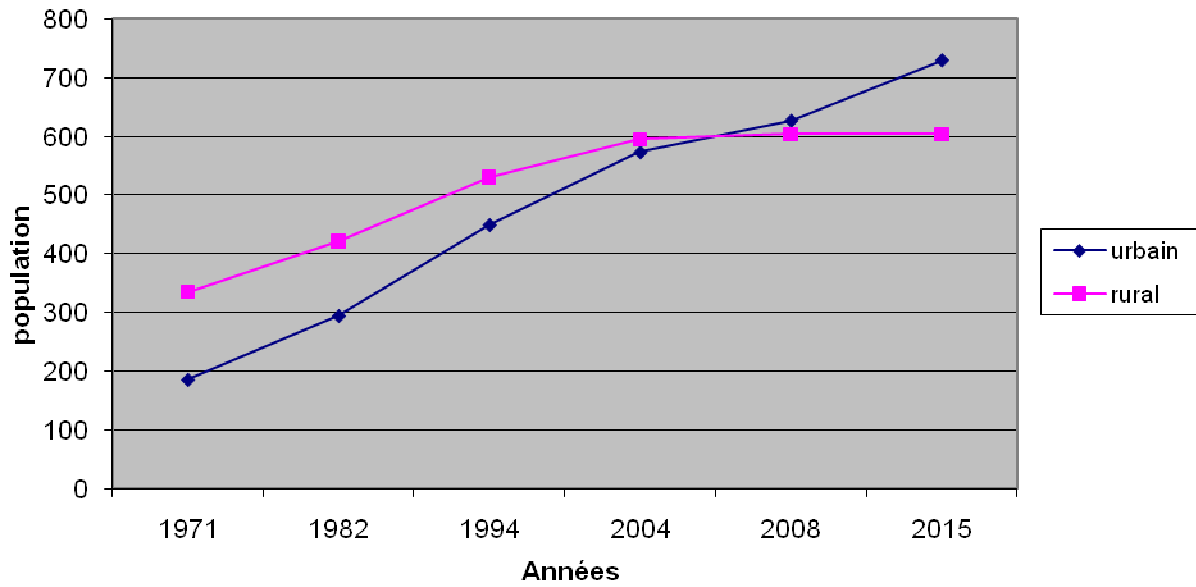
Source : RGPH 2004 et Projections du CERED

Selon les tendances démographiques, la population urbaine augmenterait de 1,95% d'ici 2015 et continuerait de se concentrer dans la province de Kénitra qui abritera 75,5% de la population citadine régionale, au détriment de la province de Sidi Kacem dont la population urbaine ne s'accroîtra que de 1,15%.

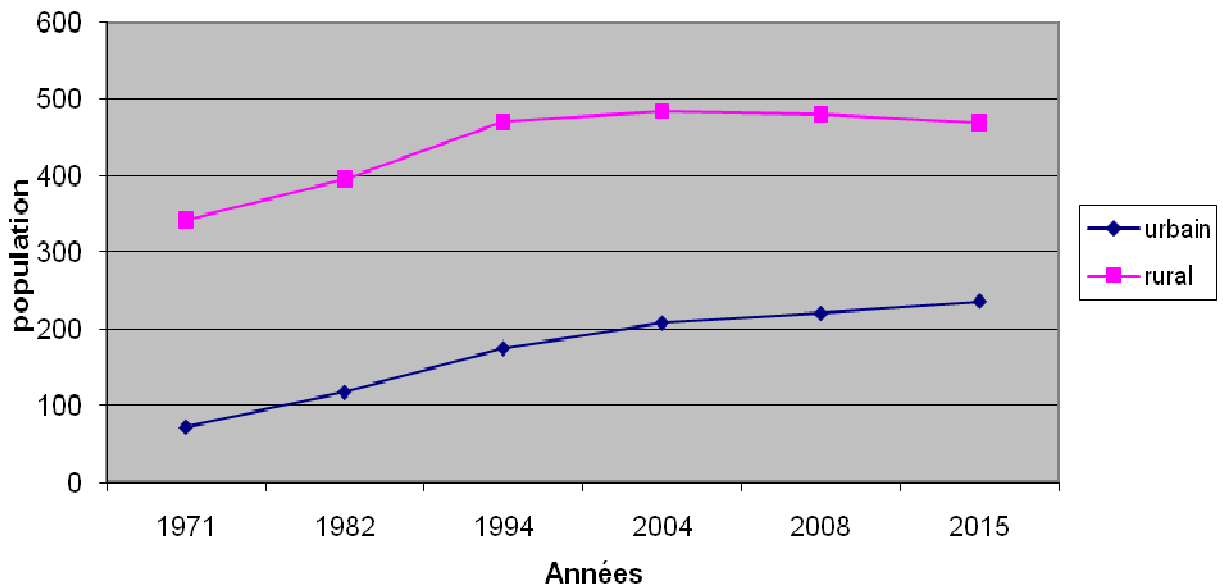
Cette expansion urbaine qui se traduit par le ralentissement du rythme d'accroissement en milieu rural, toucherait les 2 provinces de la région, mais d'une façon inégale. La province de Kénitra qui était en 2004, essentiellement rurale, deviendra à majorité urbaine (55%) d'ici l'an 2015.

En conclusion, le mouvement d'urbanisation est plus accentué dans la province de Kénitra, alors que dans la province de Sidi Kacem, l'écart entre la population rurale et urbaine reste constant.

Evolution de l'effectif de la population par milieu de résidence
Province de Kénitra (1971-2015)



Evolution de l'effectif de la population par milieu de résidence
Province de Sidi Kacem (1971-2015)



CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES

1. Marché du travail

On peut découper la population totale en trois grandes catégories: les actifs occupés, les inactifs et les chômeurs. L'identification de ces trois populations repose sur deux principales questions, à savoir: est ce que la personne occupe-t-elle un emploi? Et est ce que la personne cherche-t-elle un emploi? Ainsi, la subjectivité de ces critères associée à l'hétérogénéité du marché du travail et au phénomène de la pauvreté, interviennent directement dans la détermination du niveau des flux entre ces populations.

1.1- Activité

1.1.1- Evolution de la population active (15 ans et plus)

La population active âgée de 15 ans et plus se définit comme la somme des personnes ayant un emploi (population active occupée âgés de 15 ans et plus) et des chômeurs. Cette population au niveau régional a atteint au cours de l'année 2007, 803 099 personnes contre 753 925 personnes en 2006, soit une hausse de 6,5%. Ce constat résulte d'une hausse de la population active occupée de 5,8% et des chômeurs de 13,4%

Ce phénomène de hausse a été également observé dans les deux milieux de résidence mais non pas avec la même intensité. En effet, le flux de ceux qui entrent sur le marché du travail est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural (7,8% contre 5,8% respectivement).

Cette même constatation peut être faite pour la population en chômage où les demandeurs d'emploi, en milieu urbain, ont progressé de 14,7% en 2007 contre seulement 9,8% en milieu rural.

S'agissant de la population active occupée, elle a évolué à un rythme qui n'est pas loin de celui de la population active totale et ce pour les deux milieux de résidence.

Tableau n°19 : Population âgée de 15 ans et plus de la région selon le type d'activité et le milieu de résidence

Type d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	2006	2007	(%)	2006	2007	(%)	2006	2007	(%)
Actifs	265 169	285 812	7,8	488 756	517 287	5,8	753 925	803 099	6,5
Chômeurs	53 578	61 465	14,7	19 754	21 694	9,8	73 332	83 159	13,4
Actifs occ.	211 591	224 347	6,0	469 002	495 593	5,7	680 593	719 940	5,8
Inactifs	325 785	309 228	5,1	227 399	205 451	-9,7	553 184	514 679	-7,0
Total	590 954	595 040	0,7	716 155	722 738	0,9	1 307 109	1 317 778	0,8

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2006 et 2007.

1.1.2- Taux d'activité (15 ans et plus)

Le taux net d'activité indique la part de la population active âgée de 15 ans et plus dans la population totale du même groupe d'âge. Ce pourcentage est nettement supérieur au niveau régional par rapport au niveau national. Ainsi, en 2007, on compte, trois personnes parmi cinq en état d'activité, contre à peu près une sur deux au niveau national.

Bien que la population des actifs masculins dans la population totale masculine est 2 fois supérieure à cette même proportion féminine, le taux d'activité féminin a évolué à un rythme beaucoup plus important que le taux masculin entre 2006 et 2007. Cette accélération du taux d'activité féminine tient à des facteurs sociaux, économiques et culturels complexes: comme le changement de comportement matrimonial (diminution et retardement de la natalité, baisse de la nuptialité...), l'amélioration du niveau d'instruction et la cherté de la vie qui poussent davantage les femmes à travailler ou à chercher un emploi. Toutefois, il est à signaler que le taux d'activité rural l'emporte toujours sur le taux d'activité urbain, mais ceci n'occulte pas le fait que l'emploi rural est dominé par l'emploi non rémunéré.

Tableau n°20: Taux d'activité (15 ans et plus) selon le sexe, la province et le milieu de résidence (en %)

	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Kénitra	-	-	48,9	-	-	73,3	-	-	60,4
S/Kacem	-	-	45,6	-	-	69,6	-	-	61,8
Région	74,1	23,3	48,0	88,4	54,9	71,6	82,1	40,5	60,9
Maroc	71,5	19,6	44,9	82,6	37,7	59,7	76,1	27,1	51,1

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2007.

M: Masculin F: Féminin E: Ensemble

Le pourcentage des actifs parmi la population totale est variable selon l'âge. Il atteint son maximum dans la tranche d'âge 35–44 ans (72,1%) et son minimum dans la tranche d'âge 15– 24 ans. Pour cette dernière tranche, la faiblesse du taux d'activité s'explique surtout par l'allongement de la scolarité des jeunes. Quant à la tranche d'âge 45 ans et plus où le taux d'activité est de 57,4%, il s'explique par les sorties de la vie active à des âges précoces.

Les différences entre les deux milieux de résidence sont aussi présentes par tranche d'âges. Mais l'écart entre le taux urbain et le taux rural le plus frappant et celui enregistré dans la tranche d'âge 45 ans et plus, suivi de la tranche 15-24 ans. Ce qui fait que les campagnards entrent un peu plus tôt dans la vie active et la quittent un peu plus tard que les citadins.

Tableau n°21 : Taux d'activité (15 ans et plus) selon l'âge et le milieu de résidence (en %)

Tranche d'âge	Urbain	Rural	Région
15-24 ans	33,0	62,0	51,0
25-34 ans	62,8	75,9	70,1
35-44 ans	62,1	83,1	72,1
45 ans et +	40,6	73,8	57,4
Ensemble	48,0	71,6	60,9

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2007.

1.2- Chômage

Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler. Toutefois ce n'est pas un phénomène uniforme et homogène, bien au contraire, il est la conséquence de plusieurs facteurs économiques et sociaux et touche de façon inégale les différentes catégories de la population. En fait, le chômage a plusieurs composantes qui n'évoluent pas de la même façon et qui n'agissent pas sur les mêmes catégories d'actifs. On peut dire que les caractéristiques principales qui segmentent la population des chômeurs, sont le sexe, le milieu, la qualification et l'âge.

1.2.1- Chômage par sexe et milieu

A partir de l'année 2001, le taux de chômage, nombre de chômeurs rapporté à la population active âgée de 15 ans et plus, de la région du G.C.B.H. a affiché un niveau inférieur à celui du national sauf pour 2007 où il a atteint 10,4% contre 9,8% au niveau national.

Il est à noter que le taux de chômage régional n'a cessé de s'alterner autour de la barre de 10% durant ces six dernières années (2001-2007), contrairement au taux national qui a pris une tendance descendante.

Par ailleurs, l'écart entre le taux de chômage masculin et féminin dans son ensemble s'est nettement réduit en 2007 au niveau régional (10,5% pour les hommes et 10,1% pour les femmes). Cet écart est nul au niveau national.

On peut dire que la variable sexe en terme de chômage n'est significative que lorsqu'on raisonne pour chaque milieu séparé. En effet, ce qui dissimule la différence entre le taux de chômage masculin et féminin c'est que les femmes sont 2 fois plus touchées par le chômage que les hommes en milieu urbain, et 3 fois moins touchées en milieu rural. Ceci est dû au fait que les femmes rurales sont moins sensibles aux effets de conjoncture. De même, lorsqu'il y a reprise économique ce sont les hommes urbains qui en bénéficient en premier (exemple: reprise du secteur BTP en milieu urbain).

Tableau n°22: Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Kénitra	-	-	21,4	-	-	3,5	-	-	11,2
Sidi Kacem	-	-	21,7	-	-	5,0	-	-	9,0
Région	17,6	33,4	21,5	5,7	1,7	4,2	10,5	10,1	10,4
Maroc	13,9	20,8	15,4	4,8	1,7	3,8	9,8	9,8	9,8

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2007

1.2.2- Chômage par âge et milieu

Comme pour la variable sexe, le chômage est un phénomène sélectif selon l'âge. Il ne touche pas les individus de la même façon. Certaines tranches d'âge sont plus susceptibles de subir le chômage que d'autres. Ainsi dans la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, pour l'ensemble et pour les deux milieux séparés, le chômage devient moins fréquent lorsqu'on avance dans l'âge. Les tranches d'âges les plus touchées sont 15 – 24 ans et 25 – 34 ans avec un taux de 14,2% chacune.

Quant à la dernière tranche, le taux de chômage se situe à 3,6%. Ce qui signifie qu'à partir de 45 ans, la population active devient prédominée par les actifs occupés, par conséquent, les

demandeurs d'emploi deviennent moins fréquents. Cette situation n'est pas toujours signe de bonne santé économique; elle peut toutefois cacher une partie des chômeurs et des actifs occupés qui basculent dans la population inactive (âge précoce de la retraite ou chercheurs d'emploi totalement désespérés).

Tableau n°23: Taux de chômage (%) selon l'âge et le milieu de résidence

Tranches d'âge	Urbain	Rural	Région
15 – 24 ans	40,1	5,8	14,2
25 – 34 ans	27,7	5,4	14,2
35 – 44 ans	16,1	3,7	9,3
45 et plus	7,4	1,7	3,6
Ensemble	21,5	4,2	10,4

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2007

1.2.3- Chômage par qualification et milieu

Le taux de chômage régional est inversement proportionnel au niveau d'études de la population. En effet, les personnes n'ayant aucun diplôme sont les moins touchées par ce phénomène. Ainsi le chômage touche plus du quart de la population active régionale ayant un niveau d'étude supérieur, un peu plus du 1/5^{ème} de la population active ayant un niveau moyen et presque 1/20^{ème} de la population active sans diplôme.

Par milieu, on constate qu'il est beaucoup plus difficile de décrocher un emploi lorsqu'on a un niveau supérieur dans les campagnes que dans les villes. Alors que la probabilité d'être chômeur dans les villes est quatre fois plus supérieure que dans les campagnes pour les sans diplômes.

Tableau n°24 : Taux de chômage (%) selon le diplôme et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	12,6	3,4	5,4
Niveau moyen (1)	29,5	8,6	21,9
Niveau supérieur (2)	26,9	30,5	27,1
Ensemble	21,5	4,2	10,4

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2007

(1) Niveau moyen : Certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification Professionnelle.

(2) Niveau supérieur : Baccalauréat, diplôme de cadres moyens et diplômes de formation Supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

1.3 – Emploi

Le taux d'emploi, nombre d'actifs occupés rapportés à la population totale âgée de 15 ans et plus, a été de l'ordre de 54,6% en 2007, enregistrant ainsi une augmentation de 2,5 point par rapport à l'année précédente. Les "sans diplôme" prédominent les emplois occupés surtout en milieu rural où 71,3% de la population est active occupée. En milieu urbain 62,3% de la population âgée de 15 ans et plus est composée d'inactifs et de chômeurs, ce qui pèse lourd sur le niveau de vie des citadins. Les campagnards ne sont non plus bien avantagés par leur taux d'emploi, étant donné la prédominance du sous emploi et de l'emploi non rémunéré dans ces zones.

Tableau n°25: Taux d'emploi (15 ans et plus) selon le niveau et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	36,5	71,3	60,0
Niveau moyen	32,0	51,5	38,1
Niveau supérieur	55,7	58,4	55,8
Ensemble	37,7	68,6	54,6

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2007

La structure de l'emploi selon les secteurs d'activité fait apparaître le poids relativement important de l'agriculture. En effet, ce secteur absorbe au niveau régional 60,9% des actifs occupés et prédomine en milieu rural, avec 85,3% du total de l'emploi rural.

Le secteur industriel et du BTP n'occupe que 11,5% de la population active occupée régionale. Ce pourcentage, assez modéré, s'explique essentiellement par le faible poids qu'occupe ce secteur dans la campagne (4,9%).

Quant au secteur des services, il s'adjuge le 2^{ème} rang, avec 27,4% de l'emploi régional. Ce secteur est le principal pourvoyeur d'emplois urbains, il emploie 66,2% des actifs occupés dans les villes, contre 9,9% dans les campagnes.

Tableau n°26: Structure de l'emploi régional selon le secteur et le milieu de résidence

Secteur d'activité	Urbain	Rural	Région
Agriculture, forêt et pêche	6,9	85,3	60,9
Industrie (y compris BTP)	26,5	4,9	11,5
Services	66,2	9,9	27,4
Autres	0,4	0,2	0,2
Total	100	100	100

Source : Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2007

Comme pour la pauvreté, le chômage touche une partie de la population mais une autre partie en reste vulnérable et peut dans une période donnée entrer en chômage (les personnes exerçant des petits bouloux, les occasionnels, les flux en provenance de la population inactive...). Au fait, les risques de tomber en chômage et les chances d'en sortir sont inégaux.

Le facteur de croissance économique reste insuffisant pour réduire le chômage de manière significative. Ainsi, l'introduction des activités génératrices de revenu par l'INDH comme mesure de lutte contre la pauvreté aurait sans doute un impact sur la création d'emploi.

2-Pauvreté régionale

Jusqu'à la fin des années 90, les politiques gouvernementales en matière de développement humain ont été vouées à l'échec à cause de leur aspect sectoriel et non intégré. Le Maroc, suite à son endettement extérieur, s'est vu contraint de suivre les directives des bayeurs de fonds internationaux afin de pouvoir honorer ses dettes. C'est ainsi que l'économie marocaine a dû subir l'impact du Programme d'Ajustement Structurel imposé au Maroc à partir de 1983. Celui-ci a visé essentiellement la croissance économique sans se soucier du volet social. En conséquence, la situation sociale du pays s'est dégradée et a engendré des formes inquiétantes de marginalisation et de pauvreté.

Depuis l'accession au trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la lutte contre la pauvreté est devenue un chantier prioritaire où les efforts doivent s'unir et se renforcer afin de servir comme catalyseur pour la croissance et le développement durable.

La pauvreté est un phénomène palpable mais difficile à définir vu ses aspects multidimensionnels. Cependant, les formes les plus utilisées au niveau international sont celles de la pauvreté absolue et la pauvreté relative, toutes les deux fondées sur l'approche monétaire. Ces deux concepts se basent sur une approche numérique intégrant une composante alimentaire équivalente au coût du panier requis pour un minimum nutritionnel, exprimé en kilos calories par jour et par personne et une composante non alimentaire minimale. A partir de ces données, des seuils de pauvreté et de vulnérabilité sont fixés permettant de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Le calcul de ces indicateurs requiert, néanmoins, la disponibilité des données statistiques qui déterminent le degré de pertinence et de crédibilité. Sur ce plan, le Maroc dispose d'un arsenal statistique en matière de données socio-économiques.

Concernant les aspects liés à la pauvreté, le Maroc dispose d'une part des informations relatives aux enquêtes régulières sur le niveau de vie ou celles, plus pertinentes encore, sur la consommation et les dépenses des ménages et d'autre part des données des recensements généraux de la population et de l'habitat .

Ces données ont permis de dégager le profil de la pauvreté au Maroc et son évolution depuis l'indépendance. Elles ont également permis d'établir une corrélation forte entre pauvreté, développement humain et développement social. L'indice du développement humain rend compte des aptitudes des individus à s'insérer dans le processus de développement (niveau d'instruction, revenu et santé); l'indice de développement social illustre la capacité de leur environnement à créer les conditions favorables à cette insertion (accessibilité aux services sociaux de base, notamment à l'eau potable, l'électricité et la route).

L'ensemble de ces indicateurs a donné naissance à une base de données couvrant les différentes unités territoriales. C'est ainsi que la première carte de pauvreté communale a été réalisée en juin 2004 mais basée sur les données fournies par l'exploitation d'un échantillon limité du RGPH 1994, lui-même vieux de 10 ans et d'un échantillon encore plus réduit de l'enquête sur le niveau de vie des ménages 1998/1999.

La deuxième carte de la pauvreté dont les résultats seront présentés, ci-après, a été réalisée en 2005 et se base sur les résultats du dernier RGPH 2004 et ceux de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000/2001 dont l'échantillon est trois fois plus grand que celui auquel s'est référé l'ancienne carte. En outre, la lecture automatique des documents (LAD) a permis l'exploitation exhaustive des données du RGPH 2004.

2.1-Concepts et définitions

L'approche retenue de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité se fonde sur les normes internationales en termes de concept, de méthodes et de mesure.

2.1.1- Pauvreté : se compose en général de trois formes :

a- Pauvreté alimentaire : se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, calculé en appliquant la norme recommandée par la FAO et l'OMS à la structure de la population. Le seuil retenu est de 1984 Kcal par jour et par personne.

b- Pauvreté absolue : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation minimale de biens et services non alimentaires. La dotation retenue à cet effet est celle réalisée par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget.

c- Pauvreté relative : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum requis.

2.1.2- Vulnérabilité : concerne la proportion de la population qui est au dessus du seuil de la pauvreté relative, mais qui risque de se trouver en deçà de ce seuil si les aléas de différentes sortes affectent leur situation économique et sociale. Sur cette base et conformément à l'approche de la Banque Mondiale, est dit vulnérable tout ménage dont la dépense totale se situe entre le seuil de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

2.1.3- Inégalité : se fonde sur l'indice de Gini reconnu à l'échelle internationale comme mesure du niveau des disparités des niveaux de vie. L'indice de Gini se situe entre les valeurs 0 (en cas d'égalité parfaite des niveaux de vie) et 1 (en cas d'inégalité absolue).

2.2- Indicateurs de la pauvreté au Maroc

2.2.1- Taux de pauvreté: représente le pourcentage des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de la pauvreté relative. En 2004, ce seuil est de 1687 DH par mois pour un ménage moyen en milieu urbain (5,6 membres) et 1745 DH par mois pour un ménage moyen en milieu rural (6,4 membres);

2.2.2- Indice de sévérité: mesure la profondeur de la pauvreté (l'écart moyen entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie des ménages pauvres), en accordant beaucoup plus de poids aux plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure de la pauvreté ;

2.2.3- Taux de vulnérabilité : donne la proportion de la population vivant sous la menace de la pauvreté, son seuil se situe entre 1687 DH et 2531 DH par mois pour un ménage urbain. Pour un ménage rural, ces seuils s'établissent à 1745 DH et 2618 DH.

2.2.4- Indice communal de développement humain (ICDH): c'est un indice composite se basant sur trois composantes: la santé mesurée par le taux de mortalité infantile, le niveau d'éducation appréhendé par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation pour les personnes âgées entre 7 et 12 ans et le niveau de vie approché par la dépense annuelle moyenne par an et par personne.

2.2.5 Indice communal de développement social (ICDS): c'est un indice qui se base sur seulement trois facteurs de développement social : eau, électricité et route. Il est spécifique au monde rural. Il rend compte des ressources budgétaires des populations et leur accessibilité aux formations sanitaires et éducatives.

2.3- Pauvreté régionale, provinciale et communale

2.3.1- Pauvreté régionale

Tableau n°27 : Taux de pauvreté par région

Région	Taux de pauvreté (%)
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	20,5
Meknes-Tafilalt	19,5
Marrakech-Tensift El Haouz	19,2
Sous-Massa-Draâ	18,9
Oriental	17,9
Doukala-Abda	15,6
Taza-Al houceima-Taounate	14,5
Tadla-Azilal	14,4
Fes-Boulemane	14,2
Chaouia-Ouardigha	13,5
Guelmim-Es-Semara	13,1
Tanger-Tetouan	12,4
Rabat-Salé-Zémour-Zaer	8,0
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	6,3
Grand Casablanca	3,5
Oued Ed-Dahab-Lagouira	2,8

Source : carte de la pauvreté 2004, HCP

Selon les résultats de la carte de pauvreté 2004, un cinquième des habitants de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen vivait sous le seuil de pauvreté soit 20,5%. La région a dépassé ainsi le taux national de pauvreté qui est de 14,2%. Aussi, 8 autres régions ont connu des niveaux de pauvreté supérieurs ou égaux à la moyenne nationale à savoir les régions de Meknes-Tafilalt (19,5%), Marrakech-Tensift El Haouz (19,2%), Sous-Massa-Draâ (18,9%), Oriental (17,9%), Doukala-Abda (15,6%), Taza-Al houceima-Taounate (14,5%), Tadla-Azilal (14,4%) (Fes-Boulemane (14,2%).

La comparaison des taux régionaux de pauvreté laisse voir des disparités importantes entre les régions. En effet, l'écart absolu entre le taux de pauvreté le plus élevé enregistré au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen (20,5%) et celui le plus bas atteint par la région de Oued Ed-Dahab-Lagouira (2,8%), est de 17,7 points.

2.3.2- Pauvreté provinciale

Tableau n°28 : Indicateurs de la pauvreté au niveau provincial

Province	Taux (%) de		Indice de sévérité de la pauvreté en (%)	Indices provinciaux de dév.	
	Pauvreté	Vulnérabilité		Humain	Social
Kénitra	19,90	22,17	2,35	0,525	0,561
Sidi Kacem	21,39	24,15	2,52	0,415	0,523

Source : carte de pauvreté 2004, HCP

Sur les 61 provinces du Maroc, les provinces de Sidi Kacem et Kénitra sont classées respectivement 19^{ième} et 16^{ième} selon l'ordre décroissant des taux de pauvreté.

Au niveau de ces deux provinces, la pauvreté à Sidi Kacem est plus accentuée qu'à Kénitra (les deux milieux de résidence confondus). Le taux de pauvreté est respectivement de 21,39% contre 19,9%. La même constatation est faite pour les autres indicateurs à savoir le taux de vulnérabilité, l'indice de sévérité et les indices provinciaux de développement humain et social.

2.3.3- Pauvreté communale

2.3.3.1- Milieu rural

Tableau n°29: Indicateurs de la pauvreté au niveau communal -Province de Kénitra-

Communes	Taux (%) de		Indice (%) de		Indices communaux de développement	
	pauvreté	vulnérabilité	sévérité	Inégalité	Humain	Social
Haddada	59,22	23,82	8,80	34,23	0,440	0,380
Oulad Ben Hamadi	45,01	27,67	5,81	36,33	0,544	0,552
Bni Malek	44,39	27,36	5,94	51,87	0,519	0,567
Sidi Allal Tazi	42,30	29,42	5,24	34,72	0,487	0,769
Azghar	40,95	29,48	5,04	34,50	0,496	0,395
Chouafaa	40,52	27,15	5,40	38,41	0,450	0,351
Boumaiz	36,35	29,14	4,36	37,30	0,542	0,564
Sidi Med Lahmar	35,75	29,32	4,53	36,75	0,450	0,447
Bahara Oulad Ayad	35,69	30,05	4,59	35,66	0,436	0,442
Lalla Mimouna	34,77	28,72	4,27	37,38	0,487	0,533
Ameur Seflia	30,21	28,64	3,54	39,99	0,502	0,624
Oulad Slama	28,46	29,58	3,39	52,83	0,583	0,558
Msaada	26,49	28,48	3,15	36,56	0,519	0,562
Sidi Taibi	24,85	24,48	3,19	43,30	0,543	0,684
Kceibiya	24,05	22,59	3,73	43,57	0,522	0,858
Mograne	23,97	28,97	2,79	36,68	0,489	0,739
MY.Bousselham	22,43	24,48	2,87	41,52	0,514	0,486
Souk Tlet El Gharb	21,10	25,75	2,49	40,59	0,514	0,692
Kariat Ben Aouda	20,61	27,71	2,39	38,04	0,495	0,563
Oulad Hcein	20,34	29,30	2,15	35,09	0,529	0,634
Mnasra	19,47	26,22	2,35	38,38	0,494	0,434
Sfafaa	19,23	22,66	2,67	41,23	0,526	0,671
Dar Bel Amri	18,24	21,38	2,14	46,91	0,565	0,601
Ben Mansour	15,07	23,90	1,86	37,39	0,484	0,470
Arbaoua	13,62	22,09	1,65	39,51	0,530	0,501
Sidi Boubker El Haj	7,38	12,14	0,96	40,67	0,558	0,571
Ouad El Makhazine	5,82	10,03	0,72	46,36	0,575	0,464

Source : carte de pauvreté 2004, HCP

Selon les données du tableau ci-dessus, le milieu rural de la province de Kénitra est trop affecté par le phénomène de la pauvreté. En effet, onze communes ont enregistré des taux supérieurs à 30%, neuf entre 20 et 30% et sept des taux inférieurs à 20%. Selon ces mêmes résultats, la commune qui abrite le plus de pauvres est Haddada (59,2%), en contrepartie Ouad El Makahazine est considérée comme la commune la moins pauvre au niveau de la province de kénitra.

Quant aux indices communaux de développement, 11 communes possèdent des ICDH inférieurs à 50% contre neuf communes pour l'ICDS.

Tableau n°30: Indicateurs de la pauvreté au niveau communal -Province de Sidi Kacem-

Communes	Taux (%) de		Indice (%) de		Indices communaux	
	Pauvreté	Vulnérabilité	Sévérité	Inégalité	Humain	Social
Bab Tiouka	45,37	28,55	5,84	34,29	0,502	0,417
Sidi Ahmed Chrif	45,06	25,85	6,26	40,58	0,488	0,251
Sidi Amer El Hadi	44,00	28,12	5,71	37,48	0,472	0,519
Nourat	42,47	29,46	5,11	35,12	0,527	0,571
Sefsaf	36,71	28,48	4,82	38,42	0,500	0,72
My Abdelkader	35,70	31,10	4,24	35,16	0,494	0,309
Ouannana	35,53	26,99	4,73	41,20	0,500	0,300
Zghira	32,43	27,83	4,19	40,83	0,517	0,472
Selfat	31,14	30,79	3,81	35,63	0,503	0,526
Tekna	30,98	29,49	3,82	36,60	0,516	0,278
Bni Oual	29,42	31,07	3,32	35,46	0,478	0,446
S. Ahmed Benaissa	28,72	31,63	3,30	35,95	0,508	0,353
Dar Laaslouji	28,03	31,77	3,02	34,05	0,498	0,788
Chbanat	27,70	30,08	3,01	35,46	0,543	0,730
Bir Taleb	25,59	30,49	2,82	34,69	0,541	0,448
Mzefroune	24,98	27,17	2,85	39,61	0,501	0,428
Zirara	24,89	29,59	2,60	35,48	0,570	0,501
Lamrabih	24,27	28,04	2,75	39,00	0,498	0,407
Zagota	24,17	25,21	3,23	42,73	0,543	0,661
Al Haouafat	23,70	26,94	2,76	38,44	0,577	0,540
Bni Quola	22,15	26,58	2,59	39,84	0,539	0,341
Oulad Nouel	21,91	27,91	2,44	38,28	0,538	0,315
Ermilat	21,76	27,06	2,76	37,06	0,531	0,855
Masmouda	21,58	25,62	2,61	41,92	0,544	0,492
Lamjara	20,15	23,46	2,47	44,01	0,550	0,433
Ain Dfali	18,62	25,40	2,15	41,10	0,539	0,635
Sidi Al Kamel	17,79	27,65	2,01	35,43	0,527	0,676
Sidi Med Chelh	17,62	29,99	1,84	34,11	0,510	0,443
Sidi Redouan	17,08	23,78	1,94	43,00	0,552	0,542
Sidi Azouz	14,96	24,84	1,74	37,36	0,513	0,577
Sidi Bousber	13,49	19,43	1,67	46,47	0,620	0,529
Teroual	12,93	18,36	1,62	44,96	0,564	0,591
Taoughilt	6,46	13,34	0,77	36,53	0,581	0,508

Source : carte de pauvreté 2004, HCP

Concernant le milieu rural de la province de Sidi Kacem, 10 communes ont abrité plus de 30% des pauvres en 2004, 15 ont enregistré des taux compris entre 20 et 30%, quant au reste des communes, leurs taux de pauvreté ont été inférieurs à 20%.

Pour les ICDH et ICDS inférieurs à 50%, ils ont été observés respectivement dans 6 et 16 communes rurales.

2.3.3.2- Milieu urbain

Tableau n°31 : Indicateurs de la pauvreté au niveau communal -Province de Kénitra-

Communes	Taux (%) de		Indice (%) de		Indice de Développement
	Pauvreté	Vulnérabilité	Sévérité	Inégalité	
Lalla Mimouna(CU)	25,70	30,65	2,27	35,29	0,582
MY. Bouselham (CU)	24,52	26,50	2,28	43,43	0,614
Sidi Allal Tazi(CU)	21,37	29,55	1,79	33,28	0,643
Sidi Yahia (M)	20,16	24,68	2,05	39,87	0,636
Mehdia (M)	17,23	26,50	1,46	36,06	0,606
Sidi Taibi (CU)	15,04	30,41	1,18	28,27	0,581
Sidi Slimane(M)	13,31	18,98	1,39	41,72	0,667
Souk Arbaa (M)	12,47	17,96	1,34	41,14	0,665
Arbaoua (CU)	10,43	15,62	1,10	40,14	0,682
Kénitra (M)	9,90	15,60	0,99	44,70	0,702

Source : carte de pauvreté 2004, HCP

M: municipalité
CU: centre urbain

En milieu urbain, la pauvreté est moins aigüe qu'en milieu rural, elle varie pour les municipalités et les centres urbains de la province de Kénitra de 9,9 % (à la ville de Kénitra) à 25,7% (au centre de Lalla mimouna). Il faut, toutefois, souligner que même si la municipalité de Kénitra abrite moins de pauvres, elle enregistre l'indice le plus élevé d'inégalité entre les niveaux de vie des ménages.

Concernant l'ICDH, toutes les municipalités et les centres urbains possèdent des indices supérieurs à 50% ce qui signifie que les efforts déployés en matière de santé, d'éducation et d'amélioration des niveaux de vie de ces populations sont notables.

Tableau n°32: Indicateurs de la pauvreté au niveau communal -Province de Sidi Kacem-

Communes	Taux (%) de		Indice (%) de		Indice de Développement
	Pauvreté	Vulnérabilité	Sévérité	Inégalité	
Dar Gueddari(M)	17,32	29,03	1,44	33,72	0,639
Zirara (CU)	15,19	21,82	1,63	38,07	0,662
Jorf El Melha (M)	14,40	19,36	1,67	41,73	0,652
Ain Dorij (CU)	14,37	21,06	1,40	38,99	0,635
Khnichet (CU)	12,00	19,72	1,19	38,42	0,612
Ouezzane (M)	11,97	17,56	1,26	42,41	0,661
Sidi Kacem (M)	11,81	16,98	1,24	43,24	0,680
Had Kourt (M)	11,65	19,39	1,06	42,05	0,659
Mechra BelKsiri(M)	10,84	17,55	1,06	40,76	0,658

Source : carte de pauvreté 2004, HCP

Au niveau de la province de sidi kacem, la municipalité de Dar Gueddari a connu le taux le plus élevé de pauvreté en 2004, soit 17,32% alors que le taux le plus bas est observé à Mechra BelKsiri. Aussi, on constate que les inégalités entre les niveaux de vie des ménages sont plus frappantes dans la municipalité de Sidi Kacem (43,24%).

Concernant l'ICDH, le milieu urbain de la province de Sidi Kacem a enregistré des indices supérieurs à 50%.

Pour conclure, la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen connaît une situation paradoxale. D'un côté, la région dispose de richesses diverses en matière de sols, forêts, côtes, etc..., et d'un autre côté, elle abrite une population des plus pauvres au Maroc. On peut dire que c'est une région riche avec une population pauvre.

3- Indice du coût de la vie (base 100 : 1989)

L'indice du coût de la vie (ICV) mesure la variation, entre deux périodes, du coût minimum du maintien d'un niveau de vie ou de bien être donné, tel qu'il résulte des changements de prix des biens et services consommés par la population de référence. Celle-ci est constituée de la population urbaine de conditions de vie moyennes (cadres moyens, commerçants, indépendants non agricoles, employés dans les bureaux et les services et ouvriers non agricoles).

L'ICV actuel a pour année de base 1989 et son panier comprend 385 articles et 768 variétés faisant partie des huit groupes de produits suivants : 1- Alimentation, 2- Habillement, 3- Habitation, 4- Equipements ménagers, 5- Soins médicaux, 6-Transport et communication, 7- Loisirs et culture et 8- Autres biens et services.

A noter que la grande part du budget de la population de référence, est allouée au groupe "Alimentation" et s'élève à 45%. Les dépenses relatives à ce groupe sont attribuées essentiellement à la consommation des viandes (rouge et blanche) avec 12%. Pour ce qui est des céréales et produits à base de céréales, ils s'accaparent 8,5% des dépenses alimentaires contre 4,8% pour les légumes frais. Quant aux autres sous groupes de "l'Alimentation", ils ont des coefficients budgétaires inférieurs à 4%.

Il est à signaler, à ce niveau, que la population cible consacre autant d'argent (2,9% de son budget) pour l'acquisition du tabac et des cigarettes que pour l'achat des corps gras (beurre et huile d'arachide).

En ce qui concerne les pondérations des autres groupes, on trouve que les ménages urbains, de conditions de vie moyennes, allouent 14,2% de leur budget à l'habitation, 7,8% aux frais de transport et communication, 6,3% pour l'habillement, 5,7% aux loisirs et culture, 5,4% aux soins médicaux et 5% pour les équipements ménagers.

L'ICV est calculé pour seulement onze villes, à savoir: Tanger, Tétouan, Rabat, Casablanca, Fès, Meknès, Oujda, Marrakech, Agadir, Laayoune et Kénitra.

L'ICV est utilisé, entre autres, comme indicateur de l'inflation et permet, en conséquence, de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat et du niveau de vie des citoyens.

Il sert également d'instrument d'indexation des contrats entre les différents partenaires, notamment dans les conjonctures caractérisées par une forte inflation.

3.1- ICV de la ville de Kénitra

L'ICV moyen de la ville de Kénitra a enregistré, en 2007, une hausse de 1,9% par rapport à son niveau en 2006 contre 2% pour l'ensemble des onze villes, objet du champ géographique de l'ICV. Cette hausse est la combinaison de l'augmentation des indices des groupes: "Soins médicaux" de 4,1%, "Alimentation" de 3,4%, "Habitation" et "Equipements ménagers" de 1,7%, et la baisse de l'indice du groupe "Transport et communication" de 4,1%. Quant aux autres groupes, à savoir "Habillement" et "Loisirs et culture" ils n'ont évolué, respectivement, que de 0,8% et 0,3%.

Variation annuelle et infra annuelle

Au bout de 18 ans, les indices des prix des huit groupes de produits n'ont pas varié de la même façon au niveau de la ville de Kenitra. Le groupe "Habitation" a connu la variation la plus importante, soit 76,8% par rapport à l'année de base (1989), hausse expliquée par la cherté qui a touché les prix du loyer. Les autres groupes ayant connu la même hausse vertigineuse des prix, sont "l'alimentation" avec 75,2% et "Transport et communication" avec 72,3% et ce à cause de la flambée des prix des produits énergétiques.

Tableau n°33: Variation de l'ICV par groupe entre 1989 et 2007

Groupe	Alimen.	Habill.	Habit.	Equip. ménagers	Soins médic.	Transp/ communic.	Loisirs et culture	Autres biens et services
2007/1989 (%)	75,2	52,6	76,8	43,8	64,0	72,3	55,8	69,4

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique.

Sur la période 2004-2007, l'ICV général de la ville de Kenitra a affiché une hausse considérable en 2006. Celle-ci a frôlé les 5 points si on compare l'ICV moyen de 2006 par rapport à son niveau en 2005.

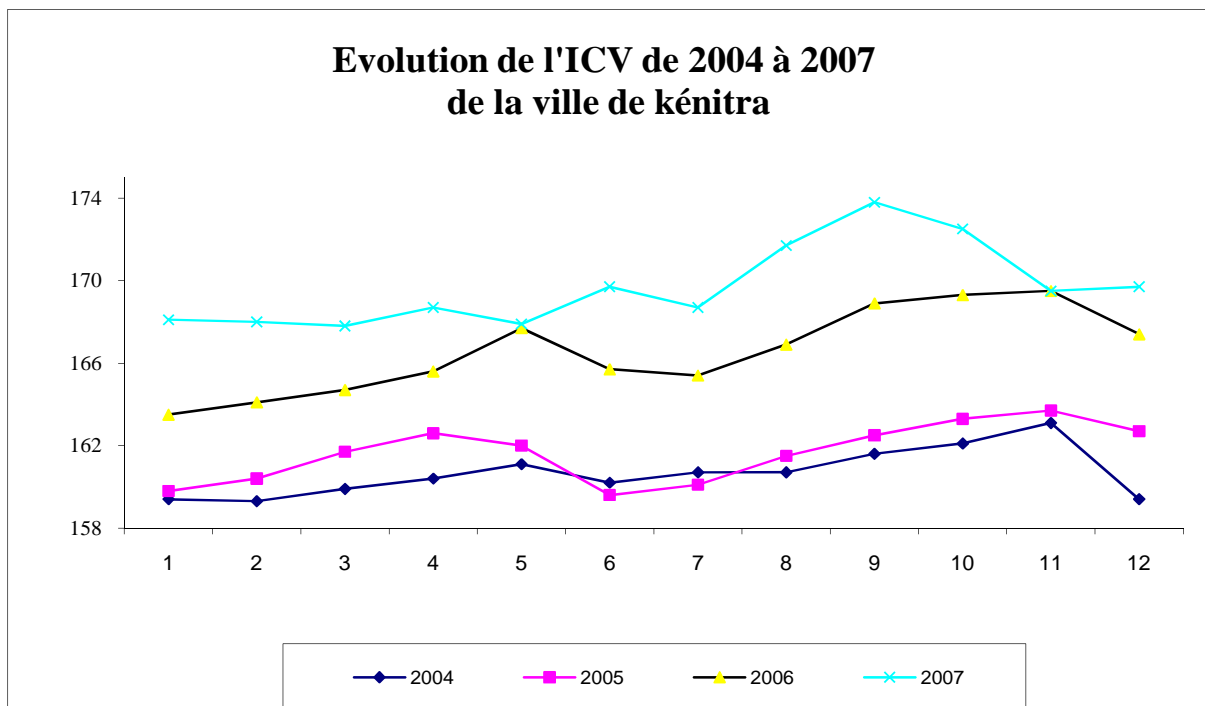
En 2007, l'ICV a continué son ascension avec 3 points de plus par rapport à 2006. Cette hausse est expliquée par la flambée des prix des biens et services, notamment celui du pétrole.

Par mois, on constate que l'ICV atteint son pic dans la période allant de juillet à novembre. Cette période comprend la période estivale, celle de la rentrée scolaire et le mois de ramadan qui sont généralement caractérisées par la hausse des prix des produits.

Tableau n°34: Evolution de l'ICV général entre 2004 et 2007

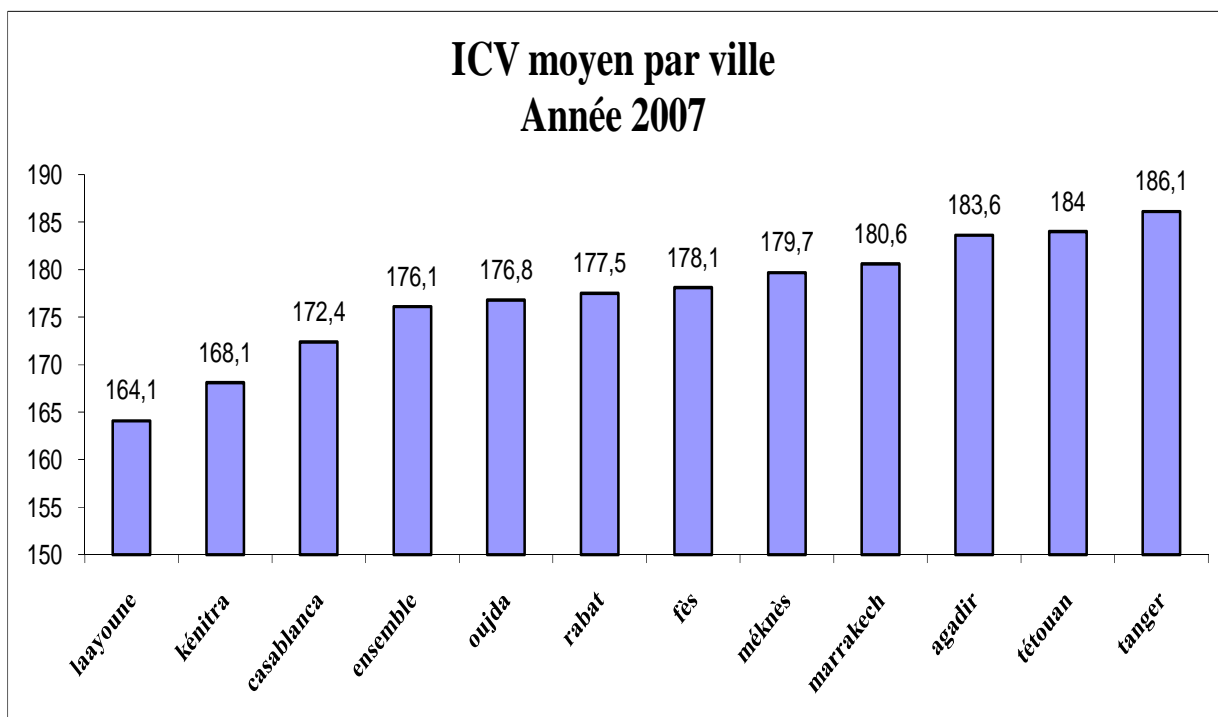
INDICE GENERAL	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. ann.
2004	159,4	159,3	159,9	160,4	161,1	160,2	160,7	160,7	161,6	162,1	163,1	159,4	160,7
2005	159,8	160,4	161,7	162,6	162,0	159,6	160,1	161,5	162,5	163,3	163,7	162,7	161,7
2006	163,5	164,1	164,7	165,6	167,7	165,7	165,4	166,9	168,9	169,3	169,5	167,4	166,6
2007	168,1	168,0	167,8	168,7	167,9	169,7	168,7	171,7	173,8	172,5	169,5	169,7	169,7

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique.



3.2- ICV par ville

Comparée aux autres villes, Kénitra affiche en 2007, à côté de Laayoune et Casablanca, les indices les plus faibles au niveau national. Par contre, les villes touristiques, à savoir Tanger, Tétouan, Agadir et Marrakech, enregistrent les indices les plus élevés du coût de la vie.



CHAPITRE III – INFRASTRUCTURES DE BASE

1 – Transport

Le secteur des transports est considéré comme l'un des piliers du développement économique et social de la région. Il assure le rapprochement des hommes et l'échange des biens et conditionne ainsi les investissements, le commerce et la dynamique dans les relations.

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, par sa situation géographique, constitue un axe qui relie le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest.

Elle dispose d'un réseau de transport aussi riche que diversifié (routes, autoroute, chemins de fer et port). C'est un axe interrégional principal qui constitue un carrefour de passage où transitent presque toutes les communications nationales.

1.1 – Réseau routier

Le réseau des routes construites qui sillonnent la région est de 3167 km avec un taux de revêtement de l'ordre de 68,7%. Ce réseau est presque équitablement réparti entre les deux provinces de la région.

La répartition du réseau routier selon les types de routes montre la dominance des routes provinciales avec une part estimée à 78,5% de l'ensemble du réseau construit contre seulement 11,6% pour les routes régionales et 9,9% pour les routes nationales.

Le taux de revêtement des routes de la région va de 100% pour les routes nationales et régionales (on note le même taux pour les deux provinces de la région) à 59,5% pour les routes provinciales.

Par province, on note une disparité entre Kénitra et Sidi Kacem, quant aux taux de revêtement des routes provinciales (61,7%) et (57,4%) respectivement.

Tableau n°35: Réseau routier construit selon les provinces (en km), Année 2007

Provinces	Routes nationales		Routes régionales		Routes provinciales		Total	
	Total	Dont revêtues	Total	Dont revêtues	Total	Dont revêtues	Total	Dont revêtues
Kénitra	191	191	200	200	1205	744	1596	1135
S. Kacem	121	121	167	167	1283	736	1571	1024
Région	312	312	367	367	2488	1480	3167	2159

Source : Direction régionale de l'Équipement

La densité du réseau routier de la région dépasse de loin celle enregistrée au niveau national. En effet, pour chaque km², il y a 359 mètres de route construite (toutes catégories confondues) contre seulement 80 mètres par km² au niveau national. Par province, c'est Sidi Kacem qui est la mieux dotée (387 m/km²) alors qu'au niveau de la province de Kénitra, cette densité est évaluée à 336 m/km².

Tableau n°36: Densité spatiale du réseau routier construit par province, Année 2007

Provinces	Superficie (km ²)	Longueur du réseau (km)	Densité spatiale (m/km ²)
Kénitra	4745	1596	336
Sidi Kacem	4060	1571	387
Région	8805	3167	359

Source : Direction régionale de l'Équipement

L'infrastructure routière de la région est renforcée par l'autoroute qui fait partie des grandes infrastructures concourant au développement du fait de leur impact immédiat sur le tissu économique régional et des effets durables qu'elle produit sur les conditions et les modes de vie des populations.

Malgré les inondations fréquentes dans la région du Gharb, cette autoroute constitue une liaison Nord-Sud assurant la pérennité de la circulation entre la capitale du Royaume et les provinces du Nord.

1.2 – Réseau ferroviaire

La région est desservie par le réseau ferroviaire qui la relie aux autres régions du Royaume. Vu le rôle sans cesse croissant que jouent les chemins de fer dans le développement de la région, les infrastructures ferroviaires se sont renforcées ces dernières années afin d'assurer une meilleure fluidité de transport des hommes et des marchandises.

Assurant le transit des personnes et des marchandises, les gares de la région ont vu transiter 3 375 123 personnes en 2007.

Quant aux marchandises, l'ONCF a transporté un total de 628 535 tonnes dont plus de la moitié (398 668 tonnes) sont des produits pétroliers

1.3 – Transport maritime

a. Infrastructure portuaire

L'ensemble portuaire de Kénitra comprend trois installations portuaires : un port de pêche, un avant-port et un port commercial.

- Le port de pêche de Méhdia

C'est un port qui est situé à 2,7 km de l'embouchure de l'oued Sebou, il est constitué de :

- ☉ un quai de 60 mètres de longueur
- ☉ un appontement flottant de 144 mètres de longueur
- ☉ terres pleines d'une surface de 11200 m²
- ☉ une halle aux poissons d'une superficie de 500 m²

- L'avant port de Méhdia

Il est situé à 3,4 km de l'embouchure de l'oued Sebou et dispose d'un quai de 360 mètres de long.

Cet avant-port qui était destiné initialement à l'export de minerais, est devenu après cessation de l'activité minière, un port de réception des bateaux de pêche. Ce rôle a été consolidé par la création d'un ensemble d'unités de transformation et de conditionnement des poissons.

- Le port commercial de Kénitra

C'est un port à marée qui dispose des infrastructures suivantes :

- un quai d'accostage de 870 mètres de long
- un appontement pétrolier
- un silo à grains d'une capacité de 120000 quintaux
- des magasins et des hangars sur une superficie de 22074m²
- des terres pleines d'une superficie de 54870 m²
- une cale de halage de 300 tonnes.

b. Activité du port de Kénitra

Les conditions d'accès au port de Kénitra ne permettent pas à ce dernier de traiter tout le trafic maritime engendré par l'activité économique des provinces avoisinantes.

En effet, le port de Kénitra est sujet aux contraintes suivantes :

- limitation de la taille des navires qui y ont accès du fait des méandres.
- Contraintes d'accès dues au passage de la barre en période hivernale causant la consignation du port une vingtaine de jours par an.
- Contraintes de navigation dues à la marée.

C'est ainsi que son trafic a baissé régulièrement au cours des vingt dernières années en passant de 600000 tonnes en 1980 à 311000 tonnes en 1990 et à 223000 tonnes en 1998. Cependant, en 2006, le trafic du port a été estimé à 306 000 tonnes de marchandises (114 000 tonnes chargées contre 192 000 déchargées), enregistrant ainsi une relance de l'activité portuaire.

Tableau n°37 : Activité du port de Kénitra

	Mouvements de navires	Jauge brute (10 ³ tonneaux)	Marchandises (10 ³ tonnes)	
			Chargées	Déchargées
Port de Kénitra	310	613	114	192
Maroc	37 942	330 617	29 833	36 990
Rég/Maroc (%)	0,8	0,2	0,4	0,5

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

Il ressort des données du tableau ci-dessus que le port de Kénitra joue un rôle très faible dans l'activité maritime du Royaume. En effet, les navires ayant transité par ce dernier au cours de l'année 2006 ne représentent que 0,8% de l'ensemble des navires qui ont transité par les différents ports du Royaume. En conséquence, 114 000 tonnes de marchandises, soit 0,4% du total des marchandises au niveau national ont été chargées du port, contre 192 000 tonnes

déchargées et qui représentent 0,5% du total des marchandises déchargées aux différents ports du Royaume.

2- Energie et eau

2.1- Energie électrique

L'énergie électrique produite au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen provient de deux sources d'énergie, hydraulique et thermique. Le premier type d'énergie est produit par les barrages de la région et qui sont : Al Wahda et El Kansra. Ceux-ci ont réalisé en 2006, l'équivalent de 76,2 millions de kwh, soit près de 4,8% de l'énergie hydraulique du pays.

Le deuxième type d'énergie électrique provient de l'usine thermique de Kénitra et qui a produit l'équivalent de 808,5 millions de kwh en 2006, soit 16% de l'énergie thermique produite dans l'ensemble du Royaume.

Il est à signaler à ce niveau que la production électrique de la région, toutes sources confondues, représente 13,3% de la production nationale en 2006.

Tableau n°38: Production nette d'électricité par les usines de l'ONE

Usines	Production nette (10 ⁶ kwh)
1. Hydrauliques	
Al Wahda	61,6
El Kansra	14,6
Région	76,2
Maroc	1 585,3
Région / Maroc (%)	4,8
2. Thermiques	
Kenitra	808,5
Sidi Kacem	-
Région	808,5
Maroc	5 068,8
Région / Maroc (%)	16,0
Total Région	884,7
Total Maroc	6 654,1
Région / Maroc (%)	13,3

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

En ce qui concerne la consommation de l'énergie électrique, les ventes réalisées par l'ONE, en représentent le meilleur indicateur vu que l'ONE monopolise ce secteur.

En 2006, les ventes d'électricité réalisées par l'ONE ont atteint 834 millions de kwh au niveau de l'ensemble de la région, ce qui représente 4,3% de l'ensemble des ventes d'électricité par l'ONE au niveau national.

Par province, force est de constater que 74,8% de l'énergie électrique écoulee par l'ONE au niveau de la région est consommée dans la province de Kénitra contre 25,2% seulement à Sidi Kacem. Ceci est dû à la forte urbanisation de la province de Kénitra par rapport à celle de Sidi-

Kacem et aussi à l'implantation de la plupart des unités industrielles de la région dans la province de Kénitra.

Tableau n°39: Ventes d'électricité selon les provinces

Provinces	Ventes (en 10⁶kwh)
Kenitra	624
Sidi Kacem	210
Région	834
Maroc	19 258
Région / Maroc (en %)	4,3

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2007*

2.2- Eau

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen est connue par son important potentiel hydraulique. Elle est sillonnée par plusieurs fleuves dont le plus important est le Sebou. Elle connaît une pluviométrie assez importante au cours de l'année. De surcroît, la région se trouve sur une nappe phréatique des plus importantes du pays. Ceci lui confère une vocation agricole qui a suscité l'implantation d'une infrastructure hydraulique conséquente.

2.2.1 –Barrages

Les infrastructures hydrauliques jouent un rôle primordial tant au niveau environnemental, en atténuant les risques d'inondation, qu'au niveau économique par la production de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'eau destinée à l'irrigation des terres agricoles.

Le premier barrage de la région a vu le jour en 1935. C'est le barrage El Kansra sur l'Oued Beht. Il est destiné à l'irrigation, la production de l'énergie électrique et la production des eaux potable et industrielle. Sa capacité normale est de l'ordre de 265,8 millions m³. Un autre grand barrage, Al Wahda, fut construit en 1997 sur l'Oued Sebou, il produit de l'énergie électrique, de l'eau destinée à l'irrigation, l'eau potable et l'eau industrielle avec une capacité normale de 3730 millions de m³.

Le troisième barrage de la région fut construit en 1991 sur le Sebou également mais il est destiné exclusivement à l'irrigation et sa capacité normale n'est que de 40,1 millions de m³.

Tableau n°40 : Grands barrages de la région du G.C.B.H.

Nom du barrage	Date construction	Oued	Fonction	Capacité normale (en 10⁶ m3)
El Kansra	1935	Beht	Irrigation, production de l'énergie électrique, eaux potable et industrielle	265,8
Garde de Sebou	1991	Sebou	Irrigation	40,1
Al Wahda	1997	Sebou	Irrigation, production de l'énergie électrique, eaux potable et industrielle	3730,0

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2007*

2.2.2 –Eau potable

La production d'eau potable, assurée par l'ONEP est de 37 281 000 m³ en 2005. 62% de la production régionale est réalisée dans la province de Kénitra. 30,6% de la production de l'ONEP, soit 7 067 000 m³ est vendue aux régies contre 12 616 000 m³, qui sont vendus directement aux abonnés consommateurs dont l'effectif est de 148 055 répartis comme suit : 67,3% à Kénitra et 32,7% à Sidi Kacem.

Tableau n°41: Activités de l'ONEP par province

Province	Productions (10 ³ m ³)	Ventes (10 ³ m ³)		Nombre Abonnés
		Régies	Abonnés Consommateurs	
Kénitra	23 109	7 067	5 622	99 689
Sidi Kacem	14 172	-	6 994	48 366
Région	37 281	7 067	12 616	148 055
Maroc	752 993	499 565	161 084	3 371 111
Région / Maroc (en %)	5,0	1,4	7,8	4,4

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

L'alimentation en eau potable dans la ville de Kénitra est assurée par la RAK. Celle-ci a distribué 17 773 000 m³ d'eau potable et en a acheté 7 067 000 de l'ONEP en 2005 pour servir ses abonnés qui sont répartis entre particuliers, usines, administrations et collectivités locales.

3 – Habitat

3.1- Conditions d'habitat

Il s'agit dans ce paragraphe de présenter un aperçu sur les conditions d'habitat des ménages selon les critères adoptés par le recensement général de la population et de l'habitat, à savoir le type de logement, l'ancienneté de logement, le statut d'occupation du logement par le ménage qui y réside et les principaux équipements existants dans les logements.

3.1.1 – Type de logements

- Milieu urbain

L'expansion urbaine et la croissance du nombre de ménages n'ont pas beaucoup influencés les habitudes de résidences chez la population régionale. En effet, la copropriété est restée en 2004 un mode de logement peu choisie : 5,4% des ménages seulement résident dans des appartements. La maison de type marocain est la catégorie la plus dominante, où presque 5 ménages sur 7 y résident. Toutefois l'existence d'une représentativité de 12,6% d'habitat sommaire dans le parc logement régional ne peut être que signifiant devant un taux de pauvreté élevé.

Par province, le classement des types de logement par ordre d'importance fait apparaître une prédominance des logements de type marocain (69,5% à Kénitra et 81,5% à Sidi Kacem) suivi de l'habitat sommaire (14,5% à Kénitra et 7,5% à Sidi Kacem). Le type de logements « appartement » vient en troisième place dans la province de Kénitra (6,5%), alors qu'il occupe la cinquième place à Sidi Kacem (2,5%). Les autres types restent faiblement représentés dans les deux provinces.

- Milieu rural

La maison de type rural est le mode de logement le plus fréquent dans le rural, 71,3% des ménages habitent ce type de logement (80,8% à Sidi Kacem et 62,7% à Kénitra). Les maisons marocaines sont aussi présentes avec 21,9%, cette présentation est de l'ordre de 27,4% dans la province de Kénitra, et 15,7% dans la province de Sidi Kacem. Ce qui laisse conclure que la région d'El Gharb est marquée par une hétérogénéité spatiale en matière d'habitat.

Tableau n° 42: Ménages (en %) selon le type de logement, le milieu et la province

Type de logement	Kénitra			Sidi Kacem			Région		
	U	R	E	U	R	E	U	R	E
Villa (niveau de villa)	4,4	0,2	2,6	4,0	0,1	1,5	4,3	0,2	2,2
Appartement	6,5	0,0	3,7	2,5	0,0	0,9	5,4	0,0	2,7
Maison marocaine	69,5	27,4	51,4	81,5	15,7	38,7	72,4	21,9	46,7
Habitat sommaire	14,5	7,3	11,4	7,5	1,8	3,8	12,6	4,7	8,6
Logement de type rural	1,9	62,7	28,1	1,7	80,8	53,1	1,8	71,3	37,4
Autres	3,2	2,2	2,8	2,7	1,6	2,0	3,1	1,9	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

3.1.2 – Ancienneté des logements

La région dispose d'un parc de logements dont un peu plus du quart a été construit durant la dernière décennie. Cette tendance est enregistrée au niveau des deux milieux de résidence (26,3% en milieu urbain et 26,5% en milieu rural de la région).

Les constructions âgées de plus de 50 ans constituent 15,5% du parc de logement de la région, avec une nette disparité entre les deux milieux de résidence (11,7% dans les villes contre 19,0% à la campagne).

3.1.3- Statut d'occupation du logement

Les données du RGPH 2004 ont montré que 76% des ménages de la région sont propriétaires ou accédant à la propriété de leur logement alors que ceux qui optent pour la location, ne dépassent guère les 12% et vivent pratiquement dans le milieu urbain. En effet, 23,7% des citoyens sont des locataires contre seulement 0,5% pour les ruraux.

3.1.4- Occupation des logements

Les données sur la répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées renseignent sur la pression exercée sur l'offre de logements et révèlent qu'il y a un surpeuplement des logements occupés. En effet, en 2004, plus des deux tiers des ménages de la région occupent un logement constitué d'au plus trois pièces dont la grande part revient aux ménages occupant trois pièces (42,6%).

On constate ainsi, que les conditions de vie des ménages de la région ne leur permettent pas d'acquérir des habitations spacieuses.

3.1.5- Equipements de base des logements

La grande majorité des ménages de la région habitent des logements dotés d'une cuisine et d'un cabinet d'aisance (85,3% et 78,8% respectivement). Ces équipements sont beaucoup plus

présents en milieu urbain qu'en milieu rural ; on trouve respectivement 89,4% contre 81,4% pour la cuisine et 95,2% contre 63,3% pour les cabinets d'aisance.

Le bain moderne ou la douche est utilisé principalement par les ménages urbains alors que les ruraux recourent au bain local.

Quant à l'électricité et l'eau courante, elles sont disponibles, respectivement, chez 67,7% et 43,5% des ménages de la région. On note, cependant, un faible taux de raccordement à l'eau courante pour les ménages de la campagne dont seulement un ménage sur dix en bénéficie.

Tableau n° 43 : Ménages (en %) selon les équipements de base par milieu de résidence

Équipements de base	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	89,4	81,4	85,3
W.C	95,2	63,3	78,8
Bain moderne ou douche	40,8	3,7	21,8
Bain local	4,8	45,3	25,5
Eau courante	78,3	10,4	43,5
Electricité	79,2	56,7	67,7

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

3.1.6- Mode d'approvisionnement en eau

Les ménages dont les logements ne sont pas raccordés à un réseau d'eau potable subviennent différemment à leur besoin en eau d'un milieu à l'autre de la région. En effet, en milieu urbain, près de 5 ménages sur dix recourent aux fontaines publiques pour s'approvisionner en eau contre 2 ménages sur 10 qui utilisent l'eau des puits. Les autres moyens d'approvisionnement tels que les porteurs d'eau ou les citernes viennent en troisième position avec une part de 28,7% des ménages urbains de la région.

En milieu rural, les autres modes d'approvisionnement sont les puits 53,7% des ménages, les fontaines publiques 18,4% et les sources naturelles 16,9%.

Tableau n° 44: Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau potable

Approvisionnement en eau	Urbain	Rural	Ensemble
Puits	22,4	53,7	47,8
Sources	0,5	16,9	13,8
Fontaines publiques	48,4	18,4	24,0
Autres	28,7	11,0	14,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

3.1.7- Mode d'éclairage

Au niveau régional, 48,8% des ménages dont le logement n'est pas raccordé à un réseau public de distribution d'électricité utilisent le gaz comme mode d'éclairage suivis de ceux qui ont choisi les kandils et les bougies avec 19,1%. En troisième position, viennent les ménages qui ont opté pour le pétrole avec 10,9%. Quant aux autres sources d'énergie, elles ne sont utilisées que par 21,2% des ménages.

Tableau n° 45: Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Pétrole	0,8	15,5	10,9
Gaz	48,4	49,0	48,8
Kandils, Bougie	21,2	18,2	19,1
Energie solaire	1,7	0,6	0,9
Groupe électrogène	0,6	0,8	0,8
Autres	27,3	15,9	19,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

3.1.8 – Mode d'évacuation des eaux usées

Le mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé dans la région est le réseau public avec 37,3% suivi des Fosses sceptiques avec 30,6% et seulement 9,3% pour les puits perdus. Les autres modes représentent 22,8% de l'ensemble des réseaux d'évacuation.

Cette répartition est différente d'un milieu à l'autre. En effet, on constate une dominance du réseau public en milieu urbain avec 74,7% contre 1,6% en milieu rural.

Quant aux fosses sceptiques, elles prévalent par 44,2% dans les campagnes alors qu'elles ne sont utilisées que par 16,4% des ménages urbains. Les puits perdus se trouvent essentiellement en milieu rural 16,4% contre uniquement 1,9% en milieu urbain.

Par province, on remarque que Kénitra est mieux desservie en termes de modes d'évacuation des eaux usées. En effet, 41,4% des ménages de la province de Kénitra sont reliés au réseau public, alors qu'ils ne dépassent guère 30,3% dans la province de Sidi Kacem. Ceci est aussi vrai pour les fosses sceptiques qui sont utilisées par 32,7% de l'ensemble des ménages de Kénitra contre 27,1% pour Sidi Kacem.

Cependant, cette tendance n'est pas la même pour les puits perdus car ils représentent 14,6% à Sidi Kacem contre seulement 6,2% pour la province de Kénitra.

Tableau n°46: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau Public	74,7	1,6	37,3
Fosse sceptique	16,4	44,2	30,6
Puit perdu	1,9	16,4	9,3
Autre mode d'évacuation	6,9	37,9	22,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

3.2- Etat des lieux et programmes de l'Etat

La société marocaine a connu des transformations profondes avec l'avènement de la période coloniale qui a été le début d'une forte urbanisation difficile à contrôler.

L'intensification du phénomène de l'urbanisation, a donné lieu à une nouvelle organisation de l'espace, tantôt planifiée, tantôt anarchique. Ce fait a imposé aux villes de nouveaux défis en matière de logements et de travail.

Pour ce qui est de la région du Gharb-Chrarda- Beni Hssen, la plupart des villes ne sont pas suffisamment ancrées dans leur environnement et souffrent d'une absence de maîtrise de la croissance spatiale. Ce déséquilibre est concrétisé d'une part par le développement de formes d'habitat non normatives et de l'autre par la fragilité des bases économiques dont elles disposent. Cela marque ces villes d'un cachet rural aggravé par les fléaux du chômage, du sous emploi et de la pauvreté.

Cet état de lieux a poussé les autorités à développer des programmes ambitieux en matière d'habitat dans l'optique de contourner ces problèmes et permettre à la région un développement harmonieux et équilibré. Un défi énorme vu l'ampleur des moyens à mobiliser.

3.2.1- Etat des lieux et projections

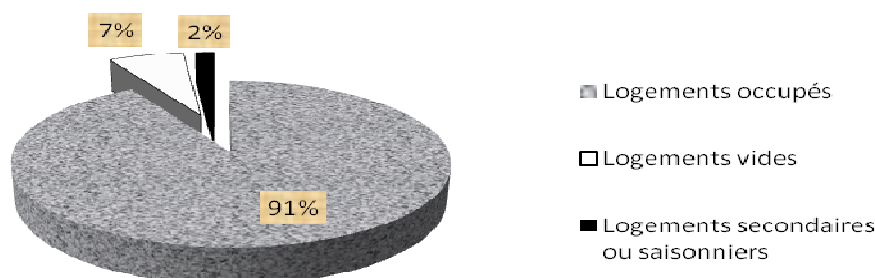
3.2.1.1- Etat du parc logement dans la région

Selon le RGPH 2004, les logements occupés au niveau de la région représentent 91% du total du parc logement (353 858 logements), seulement 9% sont des logements vides, secondaires ou saisonniers.

La structure du parc logement des deux provinces s'approche de la structure régionale. Toutefois on note que le nombre de logements secondaires ou saisonniers au niveau de la province de Kénitra représente 5 fois celui enregistré dans la province de Sidi Kacem (4 957 logements contre 1 102). Ceci peut être expliqué par l'attractivité de la ville de Kénitra qui est le chef lieu de la région.

Au niveau national les logements occupés accaparent 87% du total du parc logement.

Etat du parc logement dans la région GCBH



3.2.1.2- Déficit et besoins à l'horizon 2012

a. Évaluation du déficit en logement

Le déficit en logements en 2007 est estimé à 50 024 unités. Ce déficit est constitué de 51% de logements de décohabitation, 48% de bidonvilles programmés et non encore résorbés et 1% sont des constructions menaçant ruine.

Signalons aussi que le besoin en équipement des quartiers non réglementaires n'est pas pris en considération au niveau du déficit en logement. Ces quartiers hébergeaient en fin 2007, 13 693 ménages dont 62% ont bénéficié d'une action de restructuration.

b. projection des besoins globaux à l'horizon 2012

Les nouveaux besoins relatifs à l'accroissement du nombre de nouveaux ménages urbains constitués durant la période 2007-2012, seraient de l'ordre de 20 470 ménages. Un besoin qui va s'ajouter au déficit initial, estimé précédemment à 50 024 unités.

Ainsi, pour résorber le déficit actuel et satisfaire parallèlement les besoins nouveaux, le rythme de production annuelle requis est de 14 100 logements répartis comme suit :

- Faible VIT (valeur immobilière temporaire) : 6 000 unités ;
- Social et économique : 4 100 unités ;
- Moyen standing : 2 500 unités ;
- Haut standing : 1 500 unités.

3.2.2- Etat de l'habitat insalubre dans la région

3.2.2.1- Problématique de l'habitat insalubre dans la région

L'habitat insalubre dans la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a connu au cours de cette dernière décennie un développement de plus en plus important. En effet, de nouveaux noyaux d'habitat insalubre ont fait leur apparition tels que : Mehdyia Kasbah(C.U de Mehdyia), Ouled Ncer, Ouled Taleb et Laarafja(CR de Haddada).

Le mode d'occupation et d'appropriation de l'espace a connu lui aussi une mutation de taille en passant d'une forme d'occupation provisoire (bidonvilles) à une occupation permanente (construction en dur). Cette transformation a conduit à des dysfonctionnements au niveau des tissus urbains ce qui était de nature à compliquer davantage l'intervention des pouvoirs publics et à rendre difficile les opérations visant l'éradication de ce type d'habitat.

Ainsi, cette urbanisation non maîtrisée a eu comme conséquence des changements au niveau des structures spatiales et sociales urbaines et périurbaines et des déséquilibres et disparités en matière d'équipements et d'infrastructure de base entre les tissus urbains organisés et les zones touchées par l'habitat insalubre. Cette situation interpelle, aujourd'hui l'ensemble des acteurs.

Tableau n°47 : Evaluation de l'habitat insalubre dans la région

		Nb noyaux	%	Nb ménages	%	Nb constr.	%	Sup. (ha)	%
Kénitra	U	64	74,5	41 920	69,5	40 907	68,5	1 181,6	53,4
	T	86	100,0	60 722	100,0	59 709	100,0	2 211,5	100,0
S.Kacem	U	46	68,5	9 863	66,0	9 602	67,0	463,5	41,9
	T	67	100,0	14 988	100,0	14 362	100,0	1 106,8	100,0
Région	U	110	71,9	51 783	68,4	50 509	68,2	1 645,1	49,6
	T	153	100,0	75 710	100,0	74 071	100,0	3 318,3	100,0

Source : DRHU, 2007

U : urbain, T : total

Les tissus urbains des villes et centres urbains de la province de Kénitra contiennent 64 noyaux d'habitat insalubre qui regroupent 41 920 ménages, soit 81% de la population urbaine résidente dans des noyaux d'habitat insalubre au niveau de la région. Ceci peut être expliqué par le fait que la population urbaine provinciale représente près de 73,3% de la population urbaine régionale.

La province de Kénitra abrite à elle seule 64% des noyaux des bidonvilles de la région (48 noyaux) abritant 26 384 ménages. Il est à signaler que seuls deux bidonvilles existent dans le milieu rural de la région.

Les tissus urbains des villes et centres urbains de la province de Sidi Kacem abritent quant à eux 46 noyaux d'habitat insalubre qui regroupent 9 863 ménages. Ces noyaux contiennent 26 bidonvilles abritant 6 516 ménages.

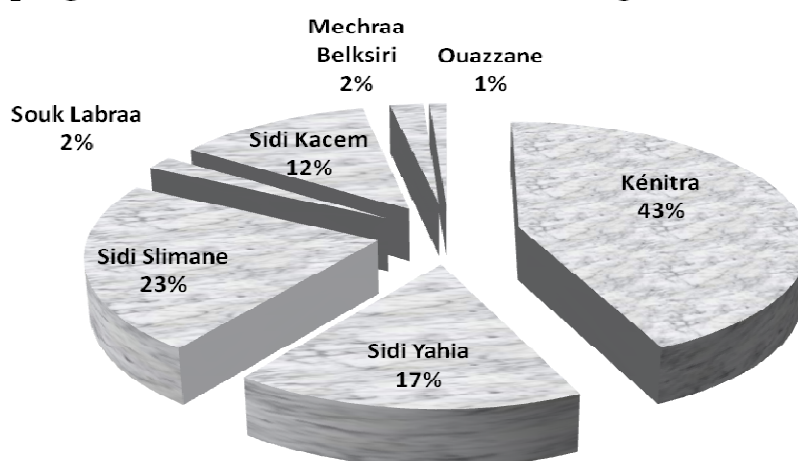
3.2.2.2- Programmes publics bénéficiant du soutien de l'Etat

La précarité des conditions de vie dans les bidonvilles et les risques encourus par les ménages habitant les constructions menaçant ruine et les quartiers sous équipés et non réglementaires, justifient amplement le caractère prioritaire et urgent de l'intervention des autorités publiques en vue de résorber ces quatre composantes de l'habitat insalubre qui traduisent une situation alarmante de pauvreté et d'exclusion.

- **Programme « Villes Sans Bidonvilles » (VSB)**

Ce programme lancé en juillet 2004 par sa Majesté le Roi MOHAMMED VI que dieu l'assiste concerne 7 villes au niveau de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen et 31 186 ménages résidant dans près de 50 bidonvilles. Il devra mobiliser un investissement d'environ 1,65 milliards de dirhams, dont une subvention du Fonds Solidarité Habitat estimée à près de 0,48 milliards de dirhams.

Répartition des ménages concernés par le programme VSB selon les villes de la Région



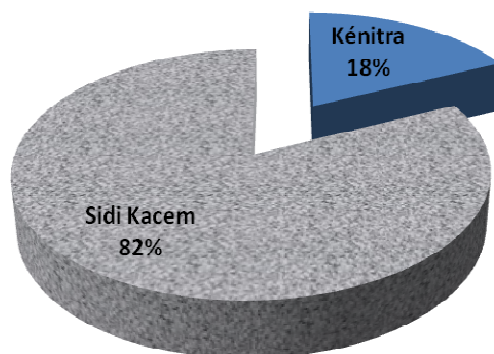
- **Habitat menaçant ruine**

Le programme de traitement de l'habitat menaçant ruine, englobe les actions portant sur le tissu ancien et le programme d'urgence.

Les constructions dégradées et menaçant ruine se localisent dans les médinas traditionnelles, les quartiers d'habitat non réglementaires et le parc de logements anciens.

Au niveau de la région GCBH, un seul projet pour le confortement de 37 constructions menaçant ruine à Ouezzane avec un coût de 2 MDH est en cours de réalisation par l'ERACN/O (qui fait partie d'AL OMRANE actuellement).

Situation des constructions menaçant ruine dans la région



- **Restructuration des quartiers sous équipés**

Au total cinq projets pour la restructuration des quartiers sous équipés ont été initiés dans la région, totalisant 8 529 unités sur une superficie de 797ha avec un coût de 292,54 MDH. Parmi ces cinq projets deux sont programmés pour l'année 2007 concernant 2 800 ménages installés sur une superficie de 90 ha.

- **Programme d'habitat rural**

Deux centres émergents sont proposés. Il s'agit de Ain Dfali à Sidi Kacem et de Lalla Mimouna à Kénitra.

L'étude pour l'identification des projets et la détermination de la stratégie d'intervention sont en cours par les Organismes Sous Tutelle.

3.2.3- Réalisations en matière d'habitat

3.2.3.1-Réalisations des Organismes Sous Tutelle du Ministère de l'Habitat

En 2007, L'intervention du département de l'habitat et ses organismes sous tutelle dans la Région du Gharb-Chrarda Beni Hssen, s'est caractérisée par la réalisation de nombreuses opérations pour la résorption des bidonvilles existants et la satisfaction de la demande croissante de logement, soit 98 opérations sur une superficie de 1 656 ha. L'intervention est importante au niveau de la province de Kénitra où les réserves foncières de l'Etat sont disponibles avec 68 opérations sur une superficie de 1 360 ha, ce qui représente 82% de l'ensemble de la région.

3.2.3.2-Réalisation des promoteurs privés dans la région

Les exonérations et avantages fiscaux accordés par les pouvoirs publics aux promoteurs immobiliers qui s'engagent, dans un cadre conventionnel avec l'Etat, à réaliser un programme de construction de 2 500 logements sociaux, étalé sur une période maximum de cinq ans, ont eu un impact indéniable sur la promotion de l'habitat social.

En effet, deux conventions ont été signées entre des promoteurs privés et l'Etat pour la construction de logements sociaux dans la ville de Kénitra et dont la VIT ne dépassant pas 200 000 DH. Le nombre de logements concernés par cette action a atteint 1 071 unités.

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

1- Enseignement

Depuis l'indépendance, le secteur de l'enseignement est au centre des préoccupations de la société marocaine, cette histoire a été marquée par des gains et des lacunes. A l'heure actuelle, l'éducation continue toujours de susciter l'intérêt des acteurs sociaux et politiques.

La dernière réforme du système éducatif et de la formation qui date de 1999 a été entamée par l'instauration d'une Charte nationale de l'Education et la Formation réalisée grâce au travail de la Commission d'Études sur l'Education et la Formation. La mise en œuvre de cette charte a donné lieu à des réussites mais aussi à des insuffisances.

En ce sens, Le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a établi une évaluation de type diagnostique qui dresse un état des lieux et lance des débats.

Le rapport du CSE énumère toute une suite de réalisations depuis la mise en application de la nouvelle réforme : l'accès massif à l'école avec un taux de 94% en termes de scolarisation en 2007 ; un million d'enfants supplémentaires depuis 2000 ; la résorption des inégalités dans l'accès à l'éducation ; une bonne expansion des ressources humaines, physiques et financières dédiées à la réforme; une offre de formation amplifiée et diversifiée avec le doublement des effectifs en 7 ans ; un budget étatique en augmentation depuis l'an 2000 ; des programmes révisés avec de nouveaux manuels; une nouvelle réorganisation pédagogique avec le rattachement du collège et du secondaire et l'instauration du système LMD (Licence, Master, Doctorat) et la mise en œuvre d'un nouveau système éducatif qui a évolué vers une gouvernance déconcentrée.

Par ailleurs des insuffisances persistent encore : l'abandon scolaire, le redoublement, l'analphabétisme et l'enseignement préscolaire (qui est loin d'être généralisé). Quant à la qualité de l'enseignement, beaucoup d'efforts restent à fournir.

Les causes les plus importantes de ces insuffisances sont : une gouvernance hésitante, des enseignants insuffisamment impliqués, accompagnés ou motivés, un modèle pédagogique et organisationnel qui n'est pas aux standards internationaux et enfin des ressources financières avec une sous optimale allocation.

Après le diagnostic, le rapport propose trois « fronts » à ouvrir : l'égalité des chances, pour rendre effective l'obligation de scolarité de tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans ; l'autonomie et l'excellence dans l'enseignement post-obligatoire et la formation professionnelle et, enfin, les déterminants transversaux.

En réponse à ce diagnostic, le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres, a présenté le 03 juillet 2008 devant le conseil du gouvernement un plan d'urgence pour l'accélération de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et de la formation 2009-2011.

Ce plan d'urgence, se focalise sur les axes suivants : l'obligation de la scolarisation jusqu'à l'âge de 15 ans, l'encouragement de l'initiative et l'excellence dans l'enseignement secondaire

qualifiant et l'université, agir sur les déterminants transversaux de l'éducation et l'allocation de moyens nécessaires.

Ce chapitre sera donc consacré à la présentation d'une panoplie de statistiques et ratios traitant l'état des lieux de l'enseignement dans la région au cours des deux années scolaires 2006/2007 et 2007/2008, tout en mettant cette analyse dans le contexte national.

1.1- Enseignement préscolaire, fondamental et secondaire

1.1.1- Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est ouvert aux enfants âgés de quatre ans révolus à six ans. Il aura pour objectif général, durant deux années, de faciliter l'épanouissement physique, cognitif et affectif de l'enfant, le développement de son autonomie et sa socialisation. Le dernier rapport du CSE place l'enseignement préscolaire au cœur du plan d'urgence, qui doit être généralisé et de qualité. Pour cela il faut lui allouer les moyens de réussite.

Au niveau de la région du Gharb Chrarda Béni Hssen et durant l'année scolaire 2007/2008, l'effectif des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire, s'est élevé à 32 105 élèves dont 85,6% au niveau des écoles coraniques et seulement 14,4% dans l'enseignement préscolaire moderne.

1.1.1.1- Ecoles coraniques

En 2007/2008, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles coraniques de la région a atteint 27 481 élèves, 43,1% d'entre eux sont inscrits dans les écoles coraniques de Kénitra, contre 56,90% à Sidi Kacem.

Les filles représentent 32% des élèves des écoles coraniques au niveau régional. Cette proportion est de 39,5% dans la province de Kénitra et 26,3% dans la province de Sidi Kacem. Cet écart entre les deux provinces peut être expliqué par le taux d'urbanisation qui est (selon RGPH 2004) de l'ordre de 49,1% dans la province de Kénitra alors qu'il est de 30,1% seulement à Sidi Kacem.

Le taux d'encadrement au niveau de ce secteur d'enseignement est de 16 élèves par éducateur dans la province de Kénitra, 13 élèves par éducateur dans la province de Sidi Kacem, soit 14 élèves par éducateur au niveau régional.

En 2007/2008 les élèves des écoles coraniques de la région représentaient 5,3% de ceux au niveau national.

1.1.1.2- Enseignement préscolaire moderne

Sur les 4 624 élèves inscrits en 2007/2008 dans des écoles préscolaires modernes, 55,3% sont dans la province de Kénitra contre 44,7% à Sidi Kacem.

La part des filles dans le préscolaire moderne est estimée à 49% au niveau régional (même proportion enregistrée au niveau de Kénitra et Sidi Kacem) contre 48,1% au niveau national.

Tableau n°48: Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans les écoles coraniques et l'enseignement préscolaire moderne, 2007/2008

	Provinces	Ecoles	Educateurs	Elèves		Elèves par Educateur
				Total	filles	
ENSEIGNEMENT CORANIQUE	Kénitra	622	729	11 845	4 678	16
	Sidi Kacem	1 153	1 199	15 636	4 112	13
	Région (1)	1 775	1 928	27 481	8 790	14
	Maroc (2)	ND	28 332	522 643	207 683	18
	1/ 2(%)	ND	6,8	5,3	4,2	-
ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE MODERNE	Kénitra	64	ND	2 556	1 253	ND
	Sidi Kacem	49	ND	2 068	1 014	ND
	Région (1)	103	ND	4 624	2 267	ND
	Maroc (2)	ND	8 501	146 722	70 560	17
	1/ 2(%)	ND		3,2	3,2	-

Source : Annuaire statistique du Maroc 2008, Délégation du MEN.

1.1.2- Enseignement primaire

L'enseignement primaire est l'un des priorités de toute société qui vise le développement de son capital humain, il a pour objectif principal la consolidation et l'extension des apprentissages du préscolaire, pour faire acquérir à tous les enfants, un socle commun et harmonieux d'instruction et de socialisation, un développement poussé des habilités et un épanouissement précoce de leurs capacités les préparant ainsi à poursuivre, avec un maximum d'égalité des chances, leurs apprentissages aux niveaux d'enseignement ultérieurs.

L'effectif des élèves inscrits au cycle de l'enseignement primaire, au cours de l'année scolaire 2007/2008 a atteint 226 083 élèves au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen.

Pour la rentrée scolaire 2008/2009, le taux de couverture des douars par l'enseignement primaire a atteint 58%.

1.1.2.1- Enseignement primaire public

Au cours de l'année scolaire 2007/2008, la région du GCBH comptait 355 écoles primaires dotées de 5 560 salles de cours.

L'effectif régional des élèves reçus au sein de ces établissements est de 213 851 élèves groupés en 6 260 classes opérationnelles, ce qui présente une moyenne de 34 élèves par classe opérationnelle, alors que la moyenne nationale n'est que de 28 élèves par classe.

En 2007/2008, le taux d'encadrement dans la région est de 29 élèves par enseignant (30 élèves par enseignant au niveau de Kénitra et 28 élèves par enseignant au niveau de Sidi Kacem) contre 28 au niveau national.

Par province, le grand effectif d'élèves est observé dans la province de Kénitra avec 60% des élèves inscrits dans l'enseignement primaire. La proportion des établissements, des classes et des enseignants suit cette tendance avec le même pourcentage.

Par ailleurs, on note à peu près la même part des filles scolarisées dans les provinces de Kénitra et Sidi Kacem avec respectivement 46,9% et 46,5%.

Tableau n°49: Enseignement primaire public, 2007/2008

	Urbain		Rural		Total		Enseignants	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Femmes
Kénitra	52 912	25 709	75 439	34 532	128 351	60 241	4 229	2 014
S. Kacem	22 931	11 104	62 569	28 668	85 500	39 772	3 099	1 047
Rég. (1)	75 843	36 813	138 008	63 200	213 851	100 013	7 328	3 061
Maroc (2)	1 635 164	788 203	1 896 897	859 401	3 532 061	1 647 604	128 148	55 945
1 / 2 (%)	4,6	4,7	7,3	7,3	6,0	6,0	5,7	5,5

Source : Annuaire statistique du Maroc 2008, Délégations du MEN.

1.1.2.2 - Enseignement primaire privé

Le secteur privé au niveau régional n'encadre que 5,4% des élèves du primaire et recrute 11,7% des enseignants dans le même secteur.

Les élèves bénéficiant de l'enseignement primaire privé ont atteint, en 2007/2008, 12 232 élèves dans la région du GCBH. Le taux d'encadrement est de 12 élèves par enseignant à raison de 22 élèves par classe.

Il est à signaler que la majorité des élèves qui sont inscrits au cycle de l'enseignement primaire privé se trouvent dans la province de Kénitra avec 83% de l'effectif des élèves de la région.

En 2007/2008, l'effectif des élèves du primaire privé représentait 3,6% de l'ensemble des élèves du secteur au niveau national.

Tableau n°50: Enseignement primaire privé, 2007/2008

Provinces	Elèves	Personnel enseignant		Classes	Salles	Etabliss.
		Total	Femmes.			
Kénitra	10 185	897	592	505	546	68
S.Kacem	2 047	86	73	48	53	13
Région (1)	12 232	983	665	553	599	81
Maroc (2)	344 339	16 915	-	14 873	16 711	-
1 / 2 (%)	3,6	5,8	-	3,7	3,6	-

Source : Annuaire statistique du Maroc 2008, Délégations du MEN.

1.1.3 – Enseignement secondaire collégial

L'enseignement secondaire collégial est dispensé sur une durée de trois ans, il reçoit les élèves qui ont terminé l'enseignement primaire. La tranche d'âge concernée est celle de 12 à 14 ans.

Les élèves qui pour une raison pédagogique ou sociale, n'accéderont pas à l'enseignement secondaire collégial pourront trouver une place dans la formation professionnelle.

Au terme de l'enseignement secondaire collégial, les élèves sont orientés soit vers l'enseignement secondaire qualifiant général ou technique soit vers la formation professionnelle.

1.1.3.1- Enseignement secondaire collégial public

Le taux de couverture des communes rurales par l'enseignement collégial est arrivé à 57%, alors qu'il est de 100% pour les communes urbaines. En 2007/2008, la région comptait 80 collèges constitués de 1 514 salles avec 2 197 classes. L'effectif des élèves était de l'ordre de 79 572.

Selon le sexe, les filles ne représentent que 42% des élèves, cette proportion au niveau national était de 44,8%.

Par province, Kénitra domine par 61% du total des élèves inscrits aux collèges publics. L'effectif des enseignants lui aussi s'élève à 61% de l'ensemble de la région. Concernant les classes, ils représentent 62%.

Le taux d'encadrement régional était de 27 élèves par enseignant en 2007/2008. Quant au niveau national, ce taux est de 25 élèves par enseignant.

Tableau n°51: Enseignement secondaire collégial public, 2007/2008

Provinces	Elèves		Enseignants	Collèges	Classes	Salles
	Total	Filles				
Kénitra	48 555	21 421	1 809	47	1 372	910
S.Kacem	31 017	11 941	1 165	33	825	604
Région (1)	79 572	33 362	2 974	80	2 197	1 514
Maroc (2)	1 378 900	617 064	54 716	1 400	37 814	28 226
(1) / (2) (%)	5,8	5,4	5,4	5,7	5,8	5,4

Source : Annuaire statistique du Maroc 2008, Délégations du MEN.

1.1.3.2- Enseignement secondaire collégial privé

Les données du tableau ci-dessous montrent que 76% des collèges sont implantés dans la province de Kénitra, inscrivant 1 247 élèves qui représentent 86,3% des élèves de la région.

Il est à noter aussi que l'enseignement collégial privé est faiblement sollicité, la part des élèves inscrits au privé ne représente que 1,8% de l'ensemble des élèves du secondaire collégial de la région.

La part des élèves de l'enseignement secondaire collégial privé de la région, par rapport au niveau national, n'est que de 2,4% en 2007/2008.

Tableau n°52: Enseignement secondaire collégial privé, 2007/2008

Provinces	Elèves		Etablissements	Classes
	Total	Filles		
Kénitra	1 247	624	13	57
Sidi Kacem	197	81	4	13
Région (1)	1 444	705	17	70
Maroc (2)	59 202	27 089	-	2 552
(1) / (2) (%)	2,4	2,6	-	2,7

Source : Annuaire statistique du Maroc 2008, Délégations du MEN.

1.1.4 – Enseignement secondaire qualifiant

L'enseignement secondaire qualifiant s'étale sur trois ans. Il accueille les élèves admis au terme de la troisième année de l'enseignement secondaire collégial orientés à poursuivre leurs études dans une section d'enseignement général ou technique.

La tranche d'âge correspondante à ce cycle est celle de 15 à 17 ans. Cette phase conduit à l'obtention du baccalauréat qui ouvre la voie à l'enseignement supérieur, ou à défaut l'accès à la formation professionnelle.

1.1.4.1- Enseignement secondaire qualifiant public

Le taux de couverture de l'enseignement secondaire qualifiant a atteint 91% pour les communes urbaines, tandis ce qu'il est seulement de 15% pour les communes rurales en 2008/2009.

Le cycle de l'enseignement secondaire qualifiant public a assuré, en 2007/2008, la scolarisation de 36 674 élèves dont 47% sont de sexe féminin. Quant à la part des élèves de la région au sein des élèves de l'ensemble du Maroc, elle est de 5,5%.

Le taux d'encadrement au niveau régional est de 20 élèves par enseignant, il est très proche de la moyenne nationale (19). Le nombre d'élèves par classe est de 35 au niveau régional contre 36 au niveau national.

L'analyse par province montre que l'effectif des élèves, des enseignants et des classes est plus élevé à Kénitra avec un pourcentage de 64% tandis que le nombre de lycées est le même dans les provinces de Kénitra et Sidi Kacem. En conséquence, le nombre de classes par lycée est supérieur à Kénitra et l'effectif des élèves par classe est supérieur à Sidi Kacem qu'à Kénitra, soit 36 élèves par classe contre 35 respectivement.

Le taux d'encadrement au niveau de la province de Kénitra est similaire à celui enregistré au niveau de la province de Sidi Kacem avec 19 élèves par enseignant.

Tableau n°53: Enseignement secondaire qualifiant public, 2007/2008

Provinces	Elèves		Enseignants	Lycées	Classes	Salles
	Total	Filles				
Kénitra	23 380	11 413	1 202	19	667	631
S.Kacem	13 294	5 838	677	19	367	361
Région (1)	36 674	17 251	1 879	38	1 034	992
Maroc (2)	671 864	329 240	35 779	732	18 791	16 817
(1) / (2) (%)	5,5	5,2	5,3	5,2	5,5	5,9

Source : Annuaire statistique du Maroc 2008, Délégations du MEN.

1.1.4.2- Enseignement secondaire qualifiant privé

Les élèves de l'enseignement secondaire qualifiant privé représentent seulement 2% des élèves du secondaire qualifiant de la région, soit un effectif de 799 élèves dont 39,4% sont de sexe féminin.

Rapporté au niveau national, l'effectif des élèves du secteur privé de l'enseignement secondaire qualifiant au niveau de la région représente seulement 1,9 %.

Tableau n°54: Enseignement secondaire qualifiant privé, 2007/2008

Provinces	Elèves		Enseign.	Etabliss.	Classes	Salles
	Total	Filles				
Kénitra	621	263	31	7	35	153
S.Kacem	178	52	24	2	6	9
Région (1)	799	315	55	9	41	162
Maroc (2)	41 769	17 316	-	-	1 385	-
1 / 2 (%)	1,9	1,8	-	-	2,9	-

Source : Annuaire statistique du Maroc 2008, Délégations du MEN.

1.1.4.3- Résultats du baccalauréat

Au cours de l'année 2007/2008, et au niveau régional, le nombre de candidats au baccalauréat a atteint 13 287 (public, privé, candidats libres); dont 44% sont des filles. Seulement 83% des candidats se sont présentés à l'examen et 38% ont eu leur baccalauréat.

Le taux de réussite des filles était légèrement supérieur (40%) par rapport à celui des garçons avec un taux de 37%.

Concernant l'enseignement public, le nombre des admis de la délégation de Kénitra représente 63% des admis sur le plan régional.

Par province, le taux de réussite enregistré à kénitra était de l'ordre de 39%, alors qu'à Sidi Kacem, ce taux représente 41%.

Le taux de réussite, par branche, le plus élevé au niveau de la région a été enregistré dans la branche des techniques industrielles (78%), suivie des sciences (54%), les techniques

commerciales (51%) et enfin la branche littéraire avec un taux faible de 25%. Ces mêmes tendances ont été enregistrées par province.

S'agissant des candidats provenant des établissements privés, 193 élèves parmi les 194 candidats à Kénitra, se sont présentés à l'examen et 115 ont réussi à décrocher leurs bac, enregistrant ainsi un taux de réussite de 59% (55% pour les garçons et 64% pour les filles).

Tableau n°55: Statistiques relatives aux examens du baccalauréat par sexe, branche et province (enseignement public), 2007/2008

	Candidats		Présents		Admis	
	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total
Kénitra						
littérature	1 837	3 407	1 709	3 119	415	712
Sciences	1 375	3 100	1 311	2 894	782	1 582
Techniques commerciales	240	397	235	386	127	199
Techniques industrielles	27	108	25	97	19	69
Total	3 479	7 012	3 280	6 496	1 343	2 562
Sidi Kacem						
littérature	1 084	2 309	973	2 058	282	583
Sciences	654	1 544	616	1 455	369	807
Techniques commerciales	45	89	45	85	26	44
Techniques industrielles	15	81	13	72	11	63
Total	1 798	4 023	1 647	3 670	6 88	1 497
Région						
littérature	2 921	5 716	2 682	5 177	733	1 295
Sciences	2 029	4 644	1 927	4 349	1 151	2 389
Techniques commerciales	285	486	280	471	153	243
Techniques industrielles	42	189	38	169	30	132
Total	5 277	11 035	4 927	10 166	2 067	4 059

Source : Académie Régionale d'Education et de Formation du GCBH

1.1.5- Stratégie de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation 2008-2011 pour lutter contre les déperditions scolaires

Les données du tableau ci-dessous relatent une situation inquiétante pour les tranches d'âge inférieures à 6 ans et ceux qui dépassent 12 ans, une bonne partie de cette population ne bénéficie pas des services du système de l'éducation.

Quant à la tranche d'âge 6 à 11ans, on se rapproche de la généralisation de l'enseignement. Néanmoins, le problème des déperditions scolaires se pose avec acuité. En ce sens, l'Académie Régionale de l'Education et de Formation a tracé une stratégie pour lutter contre ce phénomène par l'instauration de cellules régionales, provinciales et locales chargées du suivi et de l'évaluation.

Tableau n°56: Le taux de scolarisation par tranche d'âge (%).

	2007/2008	2008/2009
4-5ans	44	55
6-11ans	86	92
12-14 ans	65	69
15-17 ans	42	43

Source : Académie Régionale d'Education et de Formation du GCBH

Cette stratégie a limité les déterminants du phénomène des déperditions dans la gestion du temps scolaire, la restauration de la sûreté scolaire, l'encouragement du transport scolaire, le renforcement des maisons de l'étudiant et l'accompagnement social. Les objectifs de cette stratégie pour les trois ans à venir, 2008-2011 sont :

*** Délégation de Kénitra**

a. Enseignement primaire

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 0,6% en 2010/2011 au lieu de 2,3% actuellement ;
- Diminuer le taux de l'abandon de 1,8% à 0,5% ;
- Baisser le taux du redoublement de 11,2% à 2,8%.

b. Enseignement collégial

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 1,2% en 2010/2011 au lieu de 4,9% actuellement ;
- Diminuer le taux de l'abandon de 2,9% à 0,7% ;
- Baisser le taux du redoublement de 22,9% à 5,7%.

*** Délégation de Sidi Kacem**

a. Enseignement primaire

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 0,9% en 2010/2011 au lieu de 3,7% actuellement ;
- Diminuer le taux de l'abandon de 2,5% à 0,6% ;
- Baisser le taux du redoublement de 13,5% à 3,4%.

b. Enseignement collégial

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 1,1% en 2010/2011 au lieu de 4,6% actuellement;
- Diminuer le taux de l'abandon de 4,8% à 1,2%;
- Baisser le taux du redoublement de 22,5% à 5,6%.

Sur le plan régional, le budget qui sera débloqué à l'enseignement primaire, entre 2008-2011, remonte à 33 234 718 dirhams. Ces ressources seront allouées à l'appui pédagogique, à la restauration et à l'acquisition de cartables pour les élèves nécessiteux. S'agissant de l'enseignement collégial, le budget alloué sera de l'ordre de 21 171 250 dirhams.

1.2- Formation pédagogique

Pour ce qui est de la formation du personnel enseignant, la région dispose d'un seul centre pédagogique régional situé à Kénitra et qui a encadré, en 2007/2008, 69 stagiaires dont 52% sont de sexe féminin dans les filières mathématique (43%), histoires-géographie (43%), langue française (13%).

Tableau n°57: Formation dans le Centre Pédagogique Régional de Kénitra, 2007/2008

	Stagiaires (1 ^{ère} année)	
	Total	Filles
Langue arabe	-	-
Langue française	9	4
Mathématiques	30	23
Histoire Géographie	30	9
Total	69	36

Source : Délégation du MEN.

Concernant la formation des professeurs du primaire, deux centres de formation sont disponibles au niveau de la région, l'un au niveau de Kénitra et qui encadre 64% de l'ensemble des professeurs du primaire en formation en 2007/2008, l'autre à Sidi Kacem. La formation en 2007/2008 dans les deux centres concerne la section bilingue. Les filles représentent 66% de l'ensemble des stagiaires.

Tableau n°58 : Formation des professeurs du primaire, 2007/2008

	Ensemble		Section bilingue		Section arabisée	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Kénitra	49	35	49	35	0	0
S. Kacem	28	16	28	16	0	0
Région	77	51	77	51	0	0

Source : Délégations du MEN.

Le centre pédagogique régional dispose de 9 professeurs encadrants. Quant aux deux centres de formation des professeurs du primaire, ils sont encadrés par 32 professeurs dont 56% exercent à Kénitra. Les femmes professeurs ne représentent que 7% du total des professeurs au niveau du centre de la province de Sidi Kacem.

Tableau n°59: Personnel enseignant par centre et sexe, 2007/2008

	CPR		Centre form. prof. du primaire	
	Total	Féminin	Total	Féminin
Kénitra	9	2	18	7
Sidi Kacem	-	-	14	1
Région	9	2	32	8

Source : Délégations du MEN.

1.3- Enseignement supérieur universitaire

L'infrastructure universitaire implantée dans la région est composée d'une seule université Ibn Toufail comprenant trois facultés: les Lettres et Sciences Humaines, les Sciences, les Sciences Juridiques, Economiques et Sociales et une Ecole Nationale de Commerce et de Gestion. Ces établissements sont tous localisés dans la ville de Kénitra.

L'effectif des étudiants du 1^{er} et 2^{ème} cycle poursuivant leurs études au sein de ces établissements a atteint, en 2007-2008, 9 964 étudiants soit 3,8% de l'ensemble du Maroc.

Ces étudiants sont encadrés par 398 professeurs dont 31% sont des femmes. L'effectif du personnel enseignant représente 4% du total du personnel enseignant dans les universités du Maroc.

Tableau n°60: Etudiants du 1^{er} et 2^{ème} cycle par établissement, 2007-2008

Etablissements	Etudiants
Faculté des Lettres et Sciences Humaines	4 993
Faculté des Sciences	3 121
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	1 595
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion	255
Total Région (1)	9 964
Total National (2)	262 305
(1) / (2) (%)	3,8

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2008

2- Santé et Prestations Sociales

Longtemps considéré comme étant un secteur purement social, dont les dépenses pèsent lourdement sur le budget de l'Etat, la santé est actuellement reclassée au rang des secteurs exerçant un effet direct sur le plan économique. En effet, une population en bonne santé produit de façon plus efficace, et une espérance de vie plus longue augmente le rendement du capital humain. La santé est donc considérée comme l'un des piliers du développement humain et par conséquent un moteur de relance de la croissance économique et sociale.

Conscient de l'importance de ce secteur, le Maroc s'est engagé à améliorer sa politique sanitaire à travers le développement des soins médicaux de base et l'élargissement de l'infrastructure sanitaire et sa dotation en équipements nécessaires.

Dans ce sens, plusieurs programmes ont été adoptés dans le but de moderniser les services sanitaires fournis, et d'en faire bénéficier une population plus large, notamment celle démunie vivant en milieu rural. On cite par exemple, l'élargissement du programme de vaccination, la planification familiale... etc.

2.1 – Infrastructure sanitaire et capacité litière

L'amélioration et le développement des conditions sanitaires de la population ne peuvent être assurés sans avoir un niveau d'équipements sanitaires suffisant. A cet effet, une description de la capacité litière et de l'infrastructure sanitaire de base s'avère nécessaire.

2.1.1- Infrastructure sanitaire

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen, dispose de 127 unités sanitaires (toutes catégories confondues). Cette infrastructure sanitaire publique est constituée, en majorité, par des centres de santé, soit 74% des formations sanitaires disponibles en 2006. Le milieu rural en bénéficie à raison de 67,7%. Selon les provinces, 56% des établissements sanitaires se situent au niveau de la province de Kénitra (71 établissements contre 56 à Sidi Kacem). Comparé au niveau national, le poids de l'infrastructure sanitaire régionale demeure encore très faible; c'est particulièrement le cas des dispensaires ruraux qui ne dépassent guère 4,1% en 2006.

Tableau n°61: Infrastructure sanitaire publique selon les provinces, 2006

Province	Centre de santé urbain	Dispens. rural	Centre de santé rural		Hôpitaux Généraux
			Comm.	CALA*	
Kénitra	25	19	16	08	3
S.Kacem	11	09	24	10	2
Région	36	28	40	18	5
Maroc	674	682	867	369	99
Rég/Maroc %	5,3	4,1	4,6	4,8	5,0

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2007*

* CALA : Centre de santé rural communal avec lit pour accouchement

2.1.2- Capacité litière et mouvement des malades

La région du G.C.B.H. compte 926 lits, soit 4,1% de la capacité litière nationale. La province de Kénitra en détient la part la plus importante (65%). S'agissant de la densité litière, la région affiche un taux de 50 lits pour 100 000 habitants qui reste largement inférieur au taux moyen de 75 lits pour 100 000 habitants enregistré au niveau national. Au sein de la région, les disparités par milieu restent encore incontestables. En effet, l'ensemble des lits disponibles dans la région se trouve en milieu urbain. Par conséquent, la population rurale se voit obligée de se déplacer vers les villes pour être hospitalisée en cas de nécessité.

Tableau n°62: Mouvement des malades dans les formations sanitaires pub. avec lits, 2006

Province	Nombre d'établiss.	Nombre de lits	Entrées	Journées d'hospitalisat.
Kénitra	3	603	25 198	121 361
S.Kacem	2	323	12 396	57 461
Région	5	926	37 594	178 822
Maroc	133	22 736	908 437	4 282 505
Rég/Maroc (%)	3,8	4,1	4,1	4,2

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2007*

2.2 – Encadrement sanitaire

2.2.1- Encadrement médical

Le personnel médical exerçant au sein de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen s'élève à 720 médecins en 2006, ce qui représente une densité d'un médecin pour 2 981 habitants contre un

médecin pour 1 813 habitants au niveau national. La part des médecins publics ou privés de la région dans l'effectif national ne dépasse guère 4,2 %, cette part reste faible et ne peut permettre aux habitants de la région une couverture sanitaire équilibrée et parfaite.

Par province, il ressort du tableau, ci-dessous, qu'il y'a une forte divergence entre les deux provinces en matière de concentration des médecins (privés ou publics). Ceci témoigne du retard accumulé au sein de la province de Sidi Kacem par rapport à la province de Kénitra.

Tableau n°63: Médecins des secteurs public et privé selon les provinces, 2006

Province	Médecins publics		Médecins privés		Total	
	généralistes	spécialistes	généralistes	spécialistes	généralistes	spécialistes
Kénitra	166	89	143	140	309	229
S.Kacem	81	26	69	6	150	32
Région	247	115	212	146	459	261
Maroc	4 577	3 986	4 163	4 100	8 740	8 086
Rég/Maroc(%)	5,4	2,9	5,1	3,6	5,3	3,2

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

Dans le cadre des efforts déployés pour élargir l'offre des soins sanitaires et en faire profiter toute la population de la région, un réseau ambulatoire de médecins qualifiés a été mis en place. Toutefois, cette opération reste mal répartie dans l'espace, puisque 65,7% de ces médecins exercent dans la province de Kenitra. De point de vue spécialité, les médecins exerçant dans ce réseau sont en majorité des généralistes, soit 97,1% contre 2,9% pour les spécialistes.

Tableau n°64: Médecins du Ministère de la Santé exerçant dans le réseau ambulatoire par province, 2006

Province	M. Généralistes	M. Spécialistes	Total
Kénitra	108	5	113
S.Kacem	59	-	59
Région	167	5	172
Maroc	3 135	250	3 385
Rég/Maroc %	5,3	2,0	5,1

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

2.2.2- Encadrement paramédical

Il ressort du tableau, ci-dessous, que l'effectif global du personnel paramédical dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen a atteint 1 179 personnes en 2006, soit presque 4,4% de l'effectif national.

Par province, la répartition du personnel paramédical est inéquitable puisque 70% de ce personnel est concentrée dans la province de Kénitra.

A noter également que le personnel paramédical de la région est constitué en majorité des adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes et sages femmes et des adjoints de santé brevetés.

Pour ce qui est du personnel paramédical public exerçant dans le réseau ambulatoire, son effectif a atteint 601 personnes en 2006, soit 6,3% de l'effectif national. Les profils constituant cette catégorie sont essentiellement les adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes (ASDES) et sages femmes.

Tableau n°65: Répartition du personnel paramédical par province, 2006

Province	Paramédical public	Paramédical réseau ambulatoire
Kénitra	831	422
S.Kacem	348	179
Région	1 179	601
Maroc	26 532	9 527
Rég/Maroc %	4,4	6,3

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

2.2.3- Consultations médicales et paramédicales

En 2006, 795 720 consultations médicales ont été réalisées dans les formations sanitaires publiques de la région. Ces consultations représentent 6 % du total des consultations médicales au niveau national. En ce qui concerne les consultations paramédicales, elles sont de l'ordre de 1 080 772 consultations. Celles-ci, représentent 5,8% de l'ensemble des consultations paramédicales au Maroc. Plus de la moitié de ces consultations sont réalisés dans les formations sanitaires de la province de Kénitra.

Tableau n°66: Consultations curatives réalisées dans les formations sanitaires publiques par province, 2006

Province	Consultations paramédicales	Consultations médicales	
		Total	Dont spécialisées
Kénitra	609 042	424 659	11 674
S.Kacem	471 730	371 061	3 365
Région	1 080 772	795 720	15 039
Maroc	18 575 621	13 217 908	261 696
Rég/Maroc %	5,8	6,0	5,7

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

2.3 – Quelques aspects de l'activité de la santé

La santé représente un enjeu majeur pour la politique sociale du pays, notamment en matière d'égalité d'accès aux soins. Dans ce sens, le ministère de la santé œuvrerait incessamment en vue de promouvoir une couverture sanitaire adéquate. Pour ce faire, plusieurs programmes ont été établis à savoir le programme national d'immunisation, le programme de lutte contre la malnutrition, le programme national de la planification familiale... etc.

2.3.1- Programme national d'immunisation

La planification des programmes d'immunisation est un élément essentiel de la stratégie nationale d'immunisation. Le but de cet élément est de favoriser l'évaluation nationale des nouveaux vaccins et l'établissement de leur degré de priorité au moyen de critères communs. Le programme national d'immunisation a pu en quelques années réduire considérablement les niveaux de mortalité et de morbidité infantile liées à la rougeole, au tétanos néo-natal, à la poliomyélite, à la diphtérie, à la coqueluche et à la tuberculose.

A l'instar des autres régions, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a bénéficié des activités de ce programme d'immunisation destiné aux enfants âgés de 0 à 11 mois. Les réalisations des délégations provinciales de la santé opérant sur le territoire de la région sont estimées, en 2006, à près de 7% des activités au niveau national pour le vaccin du BCG (soit 38 973 prises), à 6,9% pour le vaccin du DTCP (soit 113 101 prises) et à 6,8% pour le Vaccin Anti-Rougeoleux (soit 35 767prises).

**Tableau n°67: Activités du Programme National d'Immunisation par province
-Enfants âgés de 0 à 11 mois - (Unité : Nombre de prises), 2006**

Province	BCG	Polio	DTCP 1,2 et 3	VAR	Hépatite 1,2 et 3
Kénitra	23 761	23 692	69 435	21 698	68 803
S.Kacem	15 212	15 212	43 666	14 069	44 100
Région	38 973	38 904	113 101	35 767	112 903
Maroc	556 995	552 215	1 639 598	527 851	1 629 824
Rég/Maroc %	7,0	7,0	6,9	6,8	6,9

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

BCG : Bacille des Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)

DTCP : Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite

VAR : Vaccin Anti-Rougeoleux

2.3.2- Programme national de lutte contre la malnutrition

La hausse des prix et la rareté des denrées alimentaires menacent de famine des millions d'enfants de par le monde. De son côté, Le Maroc n'a pas pu échapper à ce phénomène, et les carences en micronutriments continuent à représenter un problème majeur de santé.

La population marocaine souffre de nombreuses carences en vitamines et en sels minéraux. Le même constat est enregistré au niveau de la région du G.C.B.H, où le nombre de cas de malnutrition dépisté, chez les enfants âgés de 0 à 11 mois, a atteint, en 2006, 481 cas dont 93% sont observés dans la province de Kénitra.

L'administration de la vitamine D est l'un des moyens utilisés par le Ministère de la santé pour lutter contre la malnutrition chez les enfants âgés de 0 à 11 mois.

En 2006, 36 895 enfants de la région ont reçu la première prise de cette vitamine (soit 6,8% de l'effectif national), et 31 258 enfants ont reçu la deuxième prise (soit un pourcentage de 6,4% de l'ensemble national).

**Tableau n°68: Activités du Programme National de lutte contre la malnutrition par
province pour les enfants âgés de 0 à 11 mois, année 2006**

Province	Vitamine D		Nombre de cas de malnutrition dépistés
	1 ^{ère} prise	2 ^{ème} prise	
Kénitra	22 800	18 646	445
S.Kacem	14 095	12 612	36
Région	36 895	31 258	481
Maroc	542 794	486 083	6 242
Rég/Maroc %	6,8	6,4	7,7

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

2.3.3- Programme national de surveillance de la grossesse et de l'accouchement

La grossesse est un état qui nécessite une attention spécifique afin d'éviter des risques ou des difficultés qui peuvent survenir à tout moment. La grossesse n'est jamais un événement anodin et son suivi par un professionnel favorise le développement normal du fœtus, prévient l'apparition ou l'aggravation de complications, amène la future maman vers un accouchement dans de bonnes conditions physiques et psychologiques. Dans ce sens et pour garantir le suivi de la grossesse et de l'accouchement, le Ministère de la santé a mis en place un programme destiné aux femmes enceintes dans chaque province ou préfecture.

Au niveau de la région, 10 094 femmes enceintes se sont présentées en 2006, dans le 1^{er} trimestre de leur grossesse, auprès des services concernés pour se faire examiner pour la première fois. Durant la même période, 3 104 grossesses à risque ont été dépistées. Quant aux examens post-natals, ils s'élèvent à 31 388, soit 6,4% des consultations réalisées après l'accouchement au niveau national.

Tableau n°69: Activités du Programme National de surveillance de la grossesse et de l'accouchement, 2006

Province	Nouvelles consult.	Dont 1 ^{er} trimestre de la grossesse	Autres consultations prénatales	nombre de grossesses à risque dépistées		Examens post-natals
				Total	Dont référées	
Kénitra	11 400	5 196	11 978	2 420	890	19 623
S.Kacem	8 692	4 898	13 617	684	437	11 765
Région	20 092	10 094	25 595	3 104	1 327	31 388
Maroc	352 832	184 648	404 707	45 836	19 362	486 826
Rég/Maroc %	5,7	5,5	6,3	6,8	6,8	6,4

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

Quant au nombre d'accouchements enregistrés au sein de la région en 2006, il s'élève à 22 110 cas, 69,9 % d'entre eux relèvent de la province de Kénitra. La plus part de ces accouchements sont normaux (93,8%).

Tableau n°70: Accouchements au sein des formations sanitaires publiques, 2006

Province	Accouchements		Morts nés	Mères décédées
	Total	Césarienne		
Kénitra	15 463	943	417	3
S.Kacem	6 647	431	197	8
Région	22 110	1 374	614	11

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007

2.3.4- Programme national de la planification familiale

La maîtrise de la croissance démographique et la préservation de la santé de la mère constituent l'objectif primordial de la pratique de la planification familiale, visant à un plus grand accès des femmes aux méthodes modernes de contraception. En vue d'atteindre cet objectif, le Maroc a mis en place un programme national de la planification familiale qui aide les gens en fournissant des soins de santé reproductive sauvant des vies et évitant des grossesses non souhaitées .

Les délégations provinciales de la santé veillent sur l'application de ce programme dans le territoire régional notamment dans le milieu rural qui est caractérisé par une forte croissance démographique. Dans ce cadre, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des femmes de la région pour encourager l'utilisation des moyens de contraception.

Ainsi, en 2006, les femmes adhérentes à ce programme ont représenté près de 6% de l'effectif national des femmes acceptantes, soit près de 237 787 femmes dont 18,5% ont utilisé les moyens contraceptifs pour la 1^{ère} fois.

Il est à noter que la pilule est le moyen contraceptif le plus utilisé (84,9% des femmes) contre seulement 4,9% des femmes qui utilisent le condom et 2,2% d'entre elles qui utilisent le DIU. Le même comportement est constaté au niveau national.

Tableau n°71: Activités du programme national de planification familiale selon les provinces, 2006

Provinces	Nouvelles acceptantes				Anciennes acceptantes			
	Total	Dont			Total	Dont		
		Pilule	Condo	DIU		Pilule	Condo	DIU
Kénitra	21 785	14 944	2 902	2 439	110 733	95 915	5 065	537
S.Kacem	22 311	17 293	1 300	2 312	82 958	76 226	2 570	71
Région	44 096	32 237	4 202	4 751	193 691	172 141	7 635	608
Maroc	616 753	444 374	68 998	51 314	3 494 931	3091 108	174 714	4 429
Rég/Maroc %	7,1	7,3	6,1	9,3	5,5	5,6	4,4	13,7

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2007 DIU : Dispositif Intra Utérin

3- Jeunesse et Sports

Le secteur de la Jeunesse et des Sports a pour mission l'éducation des enfants et des jeunes avec une animation et un encadrement éducatif et culturel continus et permanents qui permettent l'épanouissement des enfants et des jeunes, la promotion de leur situation sociale, leur insertion dans la société, l'amélioration de leur environnement, leur protection de toutes les formes de délinquance et le renforcement de la prévention.

Le secteur a également pour mission la promotion de la femme à travers sa formation, son intégration et son assistance en matière d'ouverture et d'acquisition d'un comportement sain en matière de développement, de nature à lui permettre de s'insérer dans la vie économique et sociale.

3.1- Infrastructure sportive régionale

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, dispose d'un ensemble d'installations de sport qui permet aux jeunes de pratiquer plusieurs disciplines sportives.

Ce réseau d'installations sportives est constitué de 58 unités sportives en 2006, 68,9% d'entre elles sont implantées au niveau de la province de Kénitra. La majorité de ces unités est constituée de terrains de foot ball, soit une part de 29%.

Tableau n°72: Installations sportives selon les provinces

Disciplines	Kénitra	Sidi Kacem	Région
Foot-Ball	13	4	17
Athlétisme	1	2	3
Basket-Ball	6	3	9
Hand-Ball	4	2	6
Volley-Ball	2	1	3
Tennis	7	2	9
Golf	-	-	-
Salles de sport	1	2	3
Piscines	2	2	4
Base nautique	1	-	1
Hippodrome	2	-	2
Aérodrome	1	-	1
Total	40	18	58

Source : *Annuaire Statistiques du Maroc 2008, Ministère de la jeunesse et du sport*

3.2- Etablissements socio-culturels

A l'instar des autres régions du pays, celle du Gharb Chrarda Beni Hssen dispose d'un ensemble d'établissements socio-culturels qui répondent aux différents besoins de la population en matière de formation des femmes dans des domaines variés au sein des foyers féminins, de lancement des programmes éducatifs pour les petits enfants dans les jardins d'enfants et de pratique d'activités diverses au seins des maisons de jeunes par les jeunes de la région.

L'effectif des maisons de jeunes au niveau régional, s'élevait à 17 établissements en 2007-2008, soit 3,9% de l'ensemble du Maroc. Quant au nombre de participants aux activités normales organisées par ces maisons, il représente 3,1% du niveau national.

Concernant les services destinés au sexe féminin, ils sont exercés dans les foyers féminins. Ces derniers s'élevaient à 15 établissements dans la région, en 2007-2008, soit 5,2% des foyers féminins au niveau national. Ils sont gérés par 40 encadrants et ont reçu 13 745 bénéficiaires en 2007-2008.

En ce qui concerne les jardins d'enfants, la région disposait, en 2007-2008, de 26 établissements, encadrés par 54 jardinières et ont reçu 7 068 enfants.

Tableau n°73: Etablissements de la jeunesse et des sports par province, 2007-2008

Etablissements	Kénitra	S.Kacem	Région	Maroc	R/M (%)
Foyers Féminins					
. Foyers	10	5	15	286	5,2
. Encadrants	26	14	40	858	4,7
. Bénéficiaires ⁽¹⁾	12 240	1 505	13 745	198 480	6,9
Jardins d'enfants					
. Etablissements	17	9	26	343	7,6
. Jardinières	34	20	54	766	7,0
. Nombre d'enfants ⁽²⁾	3 858	3 210	7 068	134 481	5,3
Maisons de jeunes					
. Etablissements	9	8	17	440	3,9
. Participants aux activités normales	23 837	22 823	46 660	1 487 213	3,1
. Participants aux activités de rayonnement	94 287	72 946	167 233	4 842 287	3,5

Source : *Annuaire Statistiques du Maroc 2008*

(1) Comprend les bénéficiaires des activités normales, celles de rayonnement et des unités d'alphabétisation et de formation.

(2) Comprend les bénéficiaires des activités institutionnelles et celles éducatives de rayonnement.

CHAPITRE V: SECTEURS PRODUCTIFS

1- Agriculture

Le secteur agricole constitue l'un des atouts majeurs de l'activité économique de la région. Il jouit d'une gamme variée de sols de haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

En effet, la région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Le secteur agricole prédomine également sur les autres branches d'activité au niveau de la région du GCBH. 85,3% de la population active occupée rurale de la région, travaillent dans ce secteur en 2007.

1.1 – Principaux acteurs économiques dans le domaine agricole

En principe trois établissements publics interviennent dans le secteur agricole. Il s'agit de l'office régional de la mise en valeur agricole du Loukous (ORMVAL), de l'office régional de la mise en valeur agricole du Gharb (ORMVAG) et de la direction provinciale agricole (DPA).

Jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, les deux offices l'ORMVAL et l'ORMVAG agissent dans leurs zones d'influence et selon les attributions qui leur ont été fixées par dahir dans les domaines de l'équipement, la gestion des eaux et la mise en valeur agricole et animale. Les objectifs assignés à ces deux offices se résument comme suit :

- Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire (production de sucre, des huiles, du lait et des céréales essentiellement) ;
- Contribuer de façon à améliorer la balance commerciale du pays par l'exportation des produits agricoles ;
- Améliorer le revenu de la population rurale et créer les opportunités d'emploi en vue de lutter contre l'exode rural.

1.2– Structures foncières

La région dispose d'une superficie agricole utile (SAU) de l'ordre de 576 445 hectares, (soit presque (6,6%) de la superficie agricole utile du pays. Concernant, la répartition de cette SAU selon le statut juridique, les éléments suivants méritent d'être signalés :

- Le statut Melk, bien que dominant au niveau de la région (53,2% de la SAU), reste en deçà de la moyenne nationale (75,8%).
- Le système collectif est très présent (26,4% contre 17,7 % au niveau national).
- Les terres domaniales constituent 11,7 % de la SAU de la région, alors que leur part au niveau national n'est que de 3,1 %.

La superficie irriguée s'élève à 104 746 hectares, soit 18,2% de la superficie agricole utile, contre une moyenne nationale de 14,3%.

Tableau n°74: Superficie Agricole Utile (en ha) selon la structure foncière

Structure foncière	Région	Maroc	R/M (%)
Melk	306 793	6 618 130	4,6
Collectif	152 325	1 544 656	9,8
Habous	7 212	58 843	12,3
Domaine	67 201	270 153	24,9
Autre	42 914	240 441	17,8
Total S.A.U.	576 445	8 732 223	6,6
Dont terres irriguées	104 746	1 251 456	8,4

Source: Annuaire statistique du Maroc 2007

1.3 – Principales productions agricoles de la région

1.3.1 – Céréales

La culture des céréales au niveau de la région occupe une superficie d'environ 372 000 hectares, soit 64,5% de la superficie agricole utile régionale, assurant une production totale avoisinant les 13 millions de quintaux. Le rendement moyen des céréales au niveau régional est estimé à 34,7 qx/ha.

Le blé tendre constitue l'espèce dominante avec une superficie de 276 300 ha, soit 74,3% de la superficie globale céréalière et avec une production qui s'élève à près de 10 millions de quintaux, soit 76,3% de la production des céréales au niveau de la région.

1.3.2 -Légumineuses

La culture des légumineuses au niveau de la région représente 12,5% de la production nationale. Le rendement moyen des légumineuses est estimé à 8,4 qx/ha, qui est à peu près le même que celui enregistré au niveau national.

Les pois chiches viennent en tête des légumineuses avec une production de 220 800 qx, représentant 33,3% de la production nationale de cette denrée.

1.3.3 –Cultures industrielles

Les cultures industrielles de la région sont constituées principalement de la betterave et de la canne à sucre. Elles occupent une superficie de 25 500 ha et assurent la production de 12,7 millions de quintaux, représentant ainsi 35,8% de la production nationale. Il est à signaler à ce niveau que 80,3% de la canne à sucre du pays est produite au niveau de la région.

1.3.4 –Cultures oléagineuses

Les cultures oléagineuses occupent une superficie de 26 100 hectares dont 70,9% sont réservés au tournesol contre 29,1% pour l'arachide.

La production des oléagineuses au niveau de la région est estimée à 396 300 qx, soit une productivité moyenne de 15,2 qx/ha. Cette production représente un peu plus de la moitié de la production nationale des produits agricoles oléagineux.

Tableau n°75: Cultures végétales selon la production (1000 qx) et la superficie (1000 ha)

Cultures	Région		Maroc		R/M (%)	
	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie
Céréales	12 919,9	372,0	92 267,6	5 583,9	14,0	6,7
Blé dur	1 890,8	56,9	20 955,1	1 068,8	9,0	5,3
Blé tendre	9 853,3	276,3	42 312,6	2 037,7	23,3	13,6
Maïs	134,3	5,7	2 973,8	243,8	4,5	2,3
Orge	698,8	27,9	25 350,9	2 188,7	2,8	1,3
Autre	342,7	5,2	675,2	44,9	50,8	11,6
Légumineuses	415,1	49,5	3 322,0	373,1	12,5	13,3
Fèves	73,4	8,0	1 804,9	169,1	4,0	4,7
Petits pois	8,6	1,3	242,6	35,8	3,5	3,6
Pois chiches	220,8	23,6	663,2	74,9	33,3	31,5
Lentilles	9,6	1,8	342,3	50,3	2,8	3,6
Autre	102,7	14,8	269,0	43,0	38,2	34,4
Cultures industrielles	12 710,2	25,5	35 482,9	66,9	35,8	38,1
Betterave à sucre	4 711,5	12,2	25 516,9	50,4	18,5	24,2
Canne à sucre	7 998,7	13,3	9 966,0	16,5	80,3	80,6
Cultures oléagineuses	396,3	26,1	674,0	49,4	58,8	52,8
Tournesol	186,4	18,5	276,5	32,6	67,4	56,7
Arachide	209,9	7,6	382,4	14,9	54,9	51,0

Source: Annuaire statistique du Maroc 2007

1.4 - Production animale

Le domaine de l'élevage procure à la région une richesse considérable. En effet, la région dispose d'un cheptel important et diversifié. L'effectif du cheptel est estimé à 1 216 100 têtes. Le cheptel de la région est constitué à majorité des ovins (75,7%). Les bovins et les caprins en constituent respectivement 22,2% et 2,1%.

Tableau n°76: Effectif du cheptel et animaux de trait selon les races

Effectif (en 10 ³)	Région	Maroc	R/ M (%)
Bovins	269,7	2 670,4	10,1
Races locales	108,8	1 338,2	8,1
Races améliorées	160,9	1 332,2	12,1
Ovins	920,4	16 298,0	5,6
Caprins	26,0	5 339,7	0,5
Animaux de trait	156,2	1 668,2	9,4
Chevaux	13,0	161,9	8,0
Mulets	49,2	514,7	9,6
Anes	94,0	991,6	9,5

Source : Annuaire statistique du Maroc, 2007

2- Forêts

La forêt est indéniablement l'une des richesses importantes dont jouit la région. Elle constitue un atout majeur pour la région que ce soit sur le plan économique, touristique ou encore écologique.

La région dispose d'une couverture en forêt étalée sur une superficie de près de 125 000 hectares. Elle est à majorité constituée de forêt artificielle. En effet, près de 70% de la couverture forestière de la région est artificielle (86830 hectares) et l'eucalyptus constitue l'essentiel de cette forêt (71 311 hectares). Quant à la forêt naturelle qui constitue près de 30% du couvert de la région, elle est composée essentiellement de chêne liège.

La région dispose également d'autres types d'arbre mais à des proportions moindres. On peut citer à ce niveau le pin, l'acacia ou encore le genévrier.

Tableau n°77: superficie (en ha) des forêts reboisées et naturelles, 2007

Type	Superficie
Superficie des forêts naturelles (en ha)	37 651
Chêne liège	35 278
Essences secondaires	2 373
Superficie des forêts artificielles (en ha)	86 830
Eucalyptus	71 311
Résineux (Pins)	10 868
Acacias	4 651
Total superficie	124 481
Superficie reboisée (en ha)	1 835
Essences forestières par espèce	36 898
Essences feuillues naturelles (Chêne Liège)	35 278
Essences résineuses naturelles (Genévrier)	420
Autre (Matorral)	1 200

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts

La production de la forêt au niveau de la région est aussi riche que diversifiée. En effet, la forêt procure à la région une richesse estimée à près de 107 millions de dirhams, ce qui représente 8,0% de la production forestière nationale en terme de valeur.

Tableau n°78 : Production et recettes des exploitations forestières

Exploitation forestière	Région	Maroc	R/M%
Bois d'œuvre (en m ³)	4 982	218 000	2,3
Bois d'industrie (en m ³)	96 853	392 000	24,7
Tanin (en tonnes)	638	695	91,8
Bois de feu (en stères)	66 003	580 000	11,4
Liège (en stères)	19 391	84 000	23,1
Autres (en tonnes)	4 133	-	-
Valeur d'exploitation (en Dh)	107 285 100	1 337 606 000	8,0

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts

Cette production est constituée évidemment du bois sous différentes formes (bois d'industrie 24,7% de la production nationale, bois de feu 11,4% de la production nationale et le bois d'œuvre 2,3%). D'autres produits constituent une force majeure pour la région compte tenu de leurs parts importantes dans la production nationale, il s'agit du tanin (91,8% de la production nationale) et le liège (23,1% de la production nationale).

3- Pêche Maritime

Le secteur au niveau de la région reste peu développé malgré les potentialités existantes. Ces dernières peuvent être résumées en un littoral de près de 140 km susceptible d'abriter un port de haut niveau, et un marché de consommateurs constitué des résidents locaux et ceux de la région de Rabat-Salé (plus d'un million de consommateurs). A ceci s'ajoute une population maritime considérable.

Parmi les incitations réalisées par les pouvoirs publics dans ce domaine on cite : l'aménagement du port de pêche de Méhdia, le dragage continu du quai d'accostage, le développement d'un village de pêche à Moulay Bouselham ainsi que la mise à la disposition du port de Mehdia d'une unité de sauvetage.

En conséquence de ces potentialités, des opportunités d'investissement sont offertes dans le domaine d'infrastructure nécessaire au port et de création d'une chaîne de commercialisation de poissons frais à partir du port.

3.1- Flotte de pêche

La flotte de pêche maritime immatriculée dans la circonscription maritime de Kénitra compte, en fin 2007, 439 unités (101 bateaux et 338 canots).

Tableau n°79: Flotte immatriculée à la DPM de Kénitra

Type de navires	Nombre d'unités immatriculées	Total jauge brute
Pêche côtière	87	4 265,58
Sardinier-senseur	05	415,13
Sardinier	01	59,50
Chalutier	23	1 435,23
Palangrier	18	409,61
Chalutier-senseur	12	530,02
Chalutier-sardinier	07	222,28
Palangrier-sardinier	02	52,95
Palangrier-senseur	17	1 065,46
Chalutier-palangrier	02	75,40
Madraguiers	06	418,49
Pêche hauturière	08	1 170,14
Chalutier-congélateur	08	1 170,14
Pêche artisanale	338	642,20
Canot	338	642,20
Total	439	6 496,41

Source : DPM de Kénitra-Mehdia

Les marins inscrits définitivement sont au nombre de 2 743 dont 127 au cours de 2007, tandis que ceux inscrits provisoirement s'élèvent à 3 189 marins.

Au niveau du port de Mehdia, et au cours de 2006 les marins de la pêche côtière, de la pêche artisanale et de la pêche hauturière représentent respectivement 2,62%, 2,44% et 1,18% de l'équipage de chaque genre au niveau national.

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen a enregistré durant l'année 2007, un volume des débarquements de la pêche avec toutes ses composantes côtière, hauturière, artisanale et autres activités littorales de l'ordre de 4 836 tonnes pour une valeur de plus de 107 millions de dirhams, soit une progression de 22% en poids et de 16,5% en valeur par rapport à 2006.

Cette production est issue des débarquements effectués en grande partie par la flotte côtière à raison de 84%, suivis des madragues à raison de 9,1% de la flotte artisanale à raison de 3,5% et enfin de la flotte hauturière à raison de 3,5%.

Tableau n°80: Répartition de la production en poids et en valeur

Activités	2006		2007		Variation (%)	
	Poids en Tonne	Valeur en MDhs	Poids en Tonne	Valeur en MDhs	Poids	Valeur
Pêche côtière	3 077	32,0	4 063,000	44,0	31	38
Pêche hauturière (crevettier)	130	14,4	164,194	20,5	26	42
Pêche artisanale	141	1,5	168,000	3,3	19	123
Madragues	609	44,2	441,000	39,5	-27	-11
Total	3 957	92,1	4 836,200	107,3	22	16,5

Source : DPM de Kénitra-Mehdia

3.2- Pêche côtière et artisanale

La production du port de Mehdia, en 2006, ne représente que 0,45% de la production nationale qui était de l'ordre de 702 322 tonnes et 0,95% en terme de valeur.

La production de la pêche côtière et artisanale au niveau du port de Mehdia a enregistré en 2007 une hausse en poids et en valeur respectivement de 32% et 41% par rapport à 2006.

Selon la DPM cette progression est due principalement au renforcement des opérations de contrôle des débarquements notamment des sardiniers.

Il est à souligner que les chiffres relatifs à la production ne prennent en compte que les ventes effectuées au niveau de la halle aux poissons de Mehdia, une partie des débarquements estimée à 30%, est commercialisée en dehors du circuit officiel de vente.

Les données de l'année 2007 montrent qu'il y a une dominance du groupe pélagique au niveau du poids avec 79,2% du total de la production en tonne. Quant à la valeur, elle ne représente que 35% de la valeur totale de la production.

L'augmentation significative des prises de poissons pélagiques et des céphalopodes due principalement à une nette amélioration des déclarations des débarquements de ces deux espèces

est le résultat, selon la DPM, du contrôle effectué par ses services pour combattre le circuit informel ainsi qu'aux mesures prises pour le suivi de la traçabilité du poulpe.

Toutefois ce phénomène continue toujours d'exister du fait de l'absence d'infrastructures de commercialisation au niveau de l'avant port et du manque d'un contrôle officiel et permanent des accès des deux ports de pêche sis à Mehdià.

La production par segment de pêche est largement dominée par la pêche côtière en poids et en valeurs en représentant respectivement 96% et 93% du total de la production.

Tableau n°81 : Répartition de la production de la pêche côtière et artisanale par segment de pêche et groupe d'espèce

	2006		2007		Variation (%)	
	Poids en Tonne	Valeur en MDh	Poids en Tonne	Valeur en MDh	Poids	Valeur
Segment de pêche						
Côtière	3077,0	31,9	4066,6	43,9	14,3	37,4
Artisanale Mehdià	141,0	1,6	168,0	3,3	19,0	123,0
Total	3218,0	33,5	4234,6	47,2	32,0	41,0
Groupes d'espèce						
Pélagique	2387,0	9,2	3348,0	16,6	40,0	81,0
Poisson Blanc	554,5	14,4	521,0	15,0	-6,0	4,0
Céphalopode	149,4	5,0	237,0	10,8	59,0	118,0
Crustacés	127,0	4,9	128,0	4,8	1,0	0,0
Total	3218,0	33,5	4234,6	47,2	32,0	41,0

Source : DPM de Kénitra-Mehdià

La pêche artisanale a marqué une nette amélioration en 2007 par rapport à 2006 surtout en terme de valeur, toutefois une bonne partie des débarquements est commercialisée en dehors des halles aux poissons. Ceci est justifié selon les marins par l'absence de couverture par la CNSS et d'infrastructures d'accueil réservées à la pêche artisanale.

Les débarquements de la pêche hauturière, destinés en totalité à l'exportation vers l'Espagne, sont largement dominés par les crevettes et la langoustine.

Tableau n°82: Evolution des débarquements de la pêche hauturière par espèce

Espèce	2006		2007		variation (%)	
	Poids en Kg	Valeur en Dhs	Poids en Kg	Valeur en Dhs	Poids	Valeur
Crevette Rose	123 506	13 355 211	157 795	18 977 591	28	42
Crevette Royale	3 024	555 456	3 376	809 600	12	46
Langoustine	2 990	520 795	3 025	680 900	1	31
Total	129 520	14 431 462	164 196	20 468 091	27	42

Source : DPM de Kénitra-Mehdià

4- Artisanat

L'artisanat marocain est considéré comme l'un des secteurs les plus productifs et générateurs d'emplois, il emploie une part importante de la main d'œuvre active.

Dans la région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen, le secteur de l'artisanat offre de grandes opportunités et possibilités d'investissement, essentiellement dans les métiers du tissage traditionnel, de la menuiserie d'art et de la poterie et céramique,...

Le tissage traditionnel, connaît un grand essor dans la région, réputée par le tissage des tapis, des produits de l'ameublement et par les objets vestimentaires.

La production des tapis est l'activité dominante de l'artisanat, surtout dans la province de kénitra qui produit à elle seule près de 16% de la production nationale.

Quant au secteur du bois, le potentiel pour l'investissement est important grâce à l'abondance des matières premières, à l'existence d'une main d'œuvre qualifiée et à une demande de produits de haute qualité.

La poterie céramique est une activité porteuse, en raison, d'une part du savoir faire local et de la richesse de la région en argile (le site d'El Kouch dans la province de sidi kacem) et en eau, et d'autre part de la demande croissante exigeant une diversification des produits et une meilleure qualité.

Sur le plan social, le secteur de l'artisanat occupe une place importante au niveau de la région et contribue de manière sensible dans l'activité commerciale et emploie une main d'œuvre importante.

La valeur des exportations des produits de l'artisanat de la région représente en moyenne 3% au niveau national.

Tableau n°83: Principaux indicateurs de l'activité artisanale au niveau de la région, 2006

Indicateur	Kénitra	Sidi kacem	Région	Maroc
1. Activité artisanale				
1.1- Estampillage des tapis à kénitra				
a- Nombre de tapis	22472	-	22472	110219
b- Surface des tapis (m ²)	50438	-	50438	315466
1.2- Exportation des produits artisanaux				
a- Quantité (QX)	3450	-	3450	176885
b- Valeur (en 1000 dh)	20872	-	20872	633728
2. Coopératives et acteurs adhérents				
2.1- Coopératives	08	07	15	622
2.2- Artisans adhérents	86	137	223	17 700

Source : Annuaire statistique régional 2006, annuaire statistique du Maroc 2007

5- Industrie de transformation

5.1- Atouts et potentialités économiques

La région accueille de nombreuses entreprises leaders dans leur domaine qui y ont installé leur siège social, principalement dans le secteur des industries de transformation.

Profitant de sa situation géographique, la région présente de nombreux atouts :

- La proximité à la capitale administrative du Royaume Rabat et à la capitale économique Casablanca;
- une excellente desserte grâce au réseau autoroutier, ferroviaire et portuaire.
- un parc immobilier développé ;
- un niveau de notoriété élevé, depuis l'instauration du guichet unique, au niveau du centre régional d'investissement.

Ainsi, les conditions propices au développement des activités économiques, ont permis l'implantation de plusieurs entreprises, dans plusieurs domaines d'activités, tels que l'industrie agro-alimentaire, métallurgieetc

5.2- Importance de l'industrie régionale

Les unités industrielles recensées en 2005, sont constituées de 199 établissements représentant 2,5% des établissements au niveau national. Elles sont implantées, en majorité, à Kénitra avec 82,4%.

L'effectif employé par ces unités s'élève à 8 887, soit près de 2% de l'emploi total national, 90% des emplois sont fournis par les industriels de Kénitra. Les productions réalisées par les unités industrielles de la région, sont évaluées à 6 419 millions de dirhams, dont 91,2% revient aux unités de la province de Kénitra. Quant à la valeur des investissements, elle est de l'ordre de 331 millions de dirhams dont 95,2% est investie à Kénitra. Concernant les exportations, elles sont effectuées en quasi-totalité dans la province de Kénitra et ont atteint la valeur de 1 227 millions de Dirhams.

Tableau n°84: Grandeurs industrielles par province -Année 2005 -

Province	Nb d'établissements	Effectif employé	Prod. Mdhs	Exp. Mdhs	Inv. Mdhs	C.A Mdhs	Frais pers. Mdhs
Kénitra	164	8 009	5 856	1 209	315	7 269	635
S/Kacem	35	878	563	18	16	613	70
Région (1)	199	8 887	6 419	1 227	331	7 882	705
Maroc (2)	7 847	445 578	209 558	54 764	13 079	228 842	24 695
(1) / (2) %	2,5	1,9	3,1	2,2	2,5	3,4	2,8

Source : Annuaire statistique du Maroc 2007

5.3- Industrie agroalimentaire dans la région

La région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen dispose d'un potentiel considérable en matière de développement économique et d'attraction des investissements. Sa vocation agricole, ses aménagements hydro-agricoles et son environnement social ont incité au développement du secteur primaire et en particulier le développement de l'industrie agroalimentaire.

Dans cette partie, nous aborderons la production agroalimentaire : minoteries, sucreries, huileries, mâasras industrielles et coopératives laitières opérantes dans la région du Gharb-chrarda-Beni-Hssen.

5.3.1- Mâasras et unités industrielles selon les provinces

Ces unités de production d'huile d'olive sont toutes localisées sur le territoire de la province de Sidi Kacem. On dénombre, à ce niveau, neuf unités industrielles d'une capacité nominale de trituration de 10 500 tonnes par an et 778 mâasras représentant 5,1% de l'ensemble des mâasras au niveau national.

Tableau n°85: Nombre de mâasras et unités industrielles selon les provinces

Provinces	Nombre d'unités Industrielles	Capacité nominale de trituration (T/an)	Nombre de Mâasras
Sidi Kacem (1)	9	10 500	778
Maroc (2)	287	505 800	15 087
(1) / (2)	3,1	2,1	5,1

Source : *Annuaire statistique du Maroc 2007*

5.3.2- Industrie laitière

L'industrie laitière est très largement dominée par le traitement du lait, cette activité est destinée au marché intérieur exclusivement. Dans la fabrication de produits laitiers, on enregistre un volume non négligeable d'exportations composées des fromages produits au Maroc sur la base d'intrants importés.

La quantité totale collectée est plus de 29 millions de litres dans toute la région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen. Il existe au total 69 centres de collecte dont 41 se trouvent à Kenitra.

Tableau n°86: Production laitière dans la région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen

Désignation	Kénitra	S.Kacem	Région
Centre de collecte	41	28	69
Producteurs	2 320	1 083	3 403
Bacs réfrigérateurs	85	76	161
Vaches productrices	19 060	12 537	31 597
Lait collecté en 1000 L	22 291	6 868,55	29 159,55

Source : *ORMVAG (Kenitra), ORMVAL (Loukous), DPA (Sidi Kacem)*

* Laiteries et Coopératives laitières

Une seule grande unité moderne existe dans la région avec une capacité de production de 200 000 litres par jour. D'autres petites unités existent mais avec des capacités inférieures, comme c'est le cas pour l'unité de Mnasra.

5.3.3- Production de sucre

Tableau n°87: Identification des sucreries, Année 2006

	Localisation	Effectif permanent	Nature de production	Capacité prod. (T/Campagne)	Mise en service
SURAC	Dar Gueddari	425	Sucre granulé	120 000	1981
	El Ouamra		Sucre en lingots		1984
	Mechraâ B.Ksiri		Sucre en morceaux		1975
SUNABEL	S.Al.Tazi	643	Sucre granulé	120 000	1968
	Mechraâ B.Ksiri				1968
	Ksar El Kebir				1978
	Sidi Slimane				1963

Source : Annuaire statistique du Maroc 2007

La SUNABEL traite et produit du sucre blanc issu de la betterave à sucre, elle a pu en traiter 710 484 tonnes et produire une quantité de 90 031 tonnes de sucre blanc.

La SURAC traite une quantité de 996 617 tonnes de canne à sucre et produit 110 041 tonnes de sucre blanc.

Tableau n°88: Traitement et production du sucre blanc à partir des ressources locales, Année 2006

Sucreries	Production (en tonne)	Traitement (en tonne)
SUNABEL (de betterave)	90 031	710 484
SURAC (de canne à sucre)	110 041	996 617

Source : Annuaire statistique du Maroc 2007

La production sucrière de la région est axée sur la production du sucre granulé puisque cette production régionale constitue 37,5% du sucre granulé produit au niveau national. Quant à la production régionale du sucre en lingots et en morceaux, elle ne représente que 7,3% de la production nationale.

Tableau n°89: Production du sucre raffiné (en tonne), Année 2006

Sucreries	Sucre en lingots et en morceaux	Sucre granulé (en T)
SUNABEL	10 671	99 370
SURAC	352	90 031
Total région (1)	11 023	189 401
Maroc (2)	150 138	504 675
(1) / (2) (%)	7,3	37,5

Source : Annuaire statistique du Maroc 2007